



Pêche de loisir et antispécisme en France : synthèse de la situation et premiers éléments de stratégie



Document interne rédigé par le groupe de travail « Bien-être animal » de la FNPF à destination du réseau des structures associatives de la pêche de loisir

Auteurs :

Jean-Pierre FAURE, FD 69 – jeanpierre.faure@peche69.fr

Jean MARTIN, FD 33 – jean.martin@peche33.com

Sébastien VERSANNE-JANODET, MEP 19 – sebastien.vj@mep19.fr

Nicolas BOIDIN, ARPARA – arpara@peche-auvergne-rhonealpes.fr

Contact FNPF :

Isabelle LEBEL, FNPF – i.lebel@federationpeche.fr

Pêche de loisir et antisépécisme en France : synthèse de la situation et premiers éléments de stratégie

Document interne rédigé par le groupe de travail « Bien-être animal » de la FNPF à destination du réseau des structures associatives de la pêche de loisir

Table des matières

1	CONTEXTE.....	1
2	MIEUX CONNAITRE LE MOUVEMENT ANTI-PECHE	2
2.1	ORIGINES ET FONDEMENTS	2
2.2	PROFILS ET MOTIVATIONS.....	3
3	LES RAISONS DE L'EXPANSION	3
3.1	UN RESSORT D'ORDRE ECONOMIQUE	3
3.2	UNE ORGANISATION PRAGMATIQUE, EFFICACE ET REFLECHIE	4
3.3	UNE AVANCEE RAPIDE : CHRONOLOGIE SYNTHETIQUE DES PRINCIPAUX EVENEMENTS RELATIFS AU DEVELOPPEMENT DE LA PENSEE ANTISPECISTE CONCERNANT LA PECHE ET LES POISSONS	6
4	AXES STRATEGIQUES POSSIBLES	7
4.1	VOLET SCIENTIFIQUE	7
4.2	VOLET ECONOMIQUE	8
4.3	VOLET IDEOLOGIQUE	8
4.4	VOLET HALIEUTIQUE	8
5	RESSOURCES MOBILISABLES.....	9
5.1	GROUPE DE TRAVAIL « BIEN-ETRE ANIMAL » DE LA FNPF	9
5.2	CHERCHER DES APPUIS / APPUYER DES PARTENAIRES CONCERNES.....	9
6	ANNEXES : FICHES ARGUMENTAIRES DETAILLEES	10
6.1	FICHE ARGUMENTAIRE BLOC 1	11
	<i>DIFFERENCES PHYSIOLOGIQUES ET ECOLOGIQUES ENTRE HOMME ET POISSON</i>	<i>11</i>
	<i>REPONSES AUX ARGUMENTS AVANCES DANS LES PUBLICATIONS PRONANT L'EXISTENCE DE DOULEUR</i>	<i>12</i>
	<i>L'EMERGENCE DE LA PSEUDO-SCIENCE</i>	<i>16</i>
	<i>L'OBJECTIF AFFICHE DE L'UNION EUROPEENNE : LA FIN DES ACTIVITES SCIENTIFIQUES, REGLEMENTAIRES ET EDUCATIVES SUR LES ANIMAUX VIVANTS</i>	<i>19</i>
6.2	FICHE ARGUMENTAIRE BLOC 2	21
	<i>UNE STRATEGIE ECONOMIQUE A L'ECHELLE MONDIALE.....</i>	<i>21</i>
	<i>UNE STRATEGIE POLITIQUE A L'ECHELLE EUROPEENNE</i>	<i>22</i>
6.3	FICHE ARGUMENTAIRE BLOC 3 : L'IMPOSTURE IDEOLOGIQUE : L'HOMME, EST-IL UN ANIMAL COMME LES AUTRES ? LES CONSEQUENCES PERDANT / PERDANT DU POSTULAT ANTISPECISTE.	24
	<i>AU BOUT DE LA LOGIQUE ANTISPECISTE : ELIMINER LES ANIMAUX POUR LEUR BIEN</i>	<i>24</i>
	<i>LE FANTASME IDEOLOGIQUE DES ANTISPECISTES : UN MONDE SANS PREDATION, SANS SOUFFRANCE... ..</i>	<i>25</i>
	<i>SAVOIR IDENTIFIER LEUR STRATEGIE ET LEURS TECHNIQUES DE MANIPULATION</i>	<i>26</i>
	<i>LES CONSEQUENCES PERDANT / PERDANT : CAS DE LA PECHE ELECTRIQUE</i>	<i>28</i>
	<i>LA PECHE BONNE POUR LA SANTE DES HOMMES ET DES MILIEUX : IL FAUDRAIT Y RENONCER ?</i>	<i>30</i>

6.4	FICHE ARGUMENTAIRE BLOC 4	32
	<i>POUR LA PECHE AU VIF</i>	32
	<i>POUR LES HAMEÇONS</i>	33
	<i>POUR LES EMPOISSONNEMENTS</i>	34
	<i>POUR LE NO-KILL</i>	35
	<i>POUR L'ACTE DE PECHE</i>	36
7	REFERENCES	38

1 Contexte

Depuis maintenant plusieurs années, la pêche de loisir est la cible d'actions hostiles de la part d'associations diverses relevant du mouvement dit antispéciste¹ ([L214](#), [Paris Animaux Zoopolis](#), [One Voice](#), [PETA](#)...), qui l'accusent de pratiques immorales envers les poissons et contestent les études et travaux des SAPL concourant pourtant à la protection des milieux aquatiques et de la biodiversité.

Le processus est évolutif : le phénomène a débuté dans les principales villes françaises par des cycles de conférences anti-pêche, puis des manifestations/stands de rue. Les messages centraux véhiculés lors de ces opérations localement marginales (notamment sur la souffrance des poissons) ont été relayés sur les réseaux sociaux, dans la presse et les médias et ensuite dirigés vers les élus des grandes métropoles et des partis politiques. EELV a ainsi inscrit des dispositions anti-pêche dès 2020 dans son programme pour les élections municipales (suppression des subventions aux associations de pêche, retrait de droits de pêches, interdiction de pêche au vif et de l'usage d'hameçons avec arpillons), de même que LFI pour les présidentielles en 2022. Un certain nombre de questions parlementaires voire de propositions de loi sont également soumises à l'Assemblée nationale. A date toutefois, si cette campagne de dénigrement a ainsi obtenu un certain écho, elle n'a pas eu de suites compromettant significativement la légalité et les modalités de la pratique de la pêche au niveau national.

En revanche, sur les territoires, une dizaine de grandes villes se sont positionnées contre la pêche au vif et des linéaires de berges ont été fermés à la pêche comme à Bordeaux (2020) ; les associations de pêche commencent à être ostracisées par les associations environnementales (refus de partager des stands avec pêche magnétique ou simulateur par exemple), un centre pédagogique dédié à la pêche et aux poissons géré par un syndicat mixte a été fermé pour motifs idéologiques (Lyon, 2022, 2023) ; quelques magasins Décathlon cessent également de vendre des vifs.

Consciente de ces conséquences concrètes dans certains départements, du risque de multiplication de ces actions et de l'inquiétude d'une partie du réseau, la FNPF a constitué en avril 2024 un groupe de travail dédié à la problématique du bien-être animal et à la défense de la pêche de loisir contre les attaques du mouvement antispéciste. Premier fruit des travaux dudit GT, le présent document revient sur les racines, objectifs et méthodes de ce mouvement. L'objectif est d'élaborer par la suite des éléments de langage unifiés et partagés pour les membres du réseau et de bâtir une stratégie nationale auprès des différentes cibles touchées de près ou de loin par le sujet.

¹ L'antispécisme est un courant philosophique qui, comme son nom l'indique, entend s'opposer au spécisme (les deux termes étant apparus en même temps dans les années 70) qui accorde une considération morale distincte à différentes espèces animales, plaçant l'Homme au-dessus des autres. Les antispécistes prônent donc la « libération de l'animal » en s'opposant à toute forme d'élevage mais aussi de détention d'animaux dans les zoos ou même dans la sphère domestique ou encore d'exploitation professionnelle ou amateur des animaux. cf. partie 2

2 Mieux connaître le mouvement anti-pêche

2.1 Origines et fondements

Le mouvement anti-pêche est né en Afrique du Sud dans les années 1960 mais a pris son essor en Allemagne, dans les années 1980-90 suite à la promulgation de loi sur le bien-être animal (1972). La pêche de compétition, le no-kill sont devenues des pratiques interdites, comme en Suisse pour ce dernier point (2008). En 1995, l'association PETA a cherché à exporter le mouvement aux USA, mais l'American Fisheries Society a engagé un important travail de recherche sur la sensibilité du poisson, puis de communication (2002) pour contrer ce qu'ils identifiaient alors comme une menace sérieuse (Jacquet *et al*, 2020²).

L'antispécisme est le support idéologique du mouvement anti-pêche. C'est un courant de pensée philosophique et éthique, formalisé dans les années 70 par des philosophes anglo-saxons, tel que Peter Singer, Richard D. Ryder ou Tom Regan. Les antispécistes estiment que tous les animaux sensibles (c'est-à-dire doués de la capacité à ressentir de la douleur), humains compris, sont d'égale importance. Selon eux, l'espèce est, sur un plan éthique, une catégorie arbitraire pour établir une hiérarchie entre les animaux. En pratique, l'antispécisme entend donc s'opposer au « spécisme » qui accorde une considération morale distincte à différentes espèces animales ; le spécisme plaçant l'Homme au-dessus des autres espèces, au motif qu'il aurait seul la faculté de raison. Il soutient, contre cette hiérarchie, que seuls les intérêts vitaux des individus – comme les intérêts à ne pas souffrir et à ne pas être tués – sont à prendre en compte, quelle que soit l'espèce. Autrement dit, les animaux ont un intérêt à vivre librement, à rester en vie et à ne pas souffrir. Ainsi, il ne faut plus tuer, ni faire souffrir des animaux qui partagent avec les humains des capacités à ressentir la douleur. Selon ce principe éthique, ils condamnent la chasse, l'élevage, la corrida, les animaux dans les cirques, l'équitation ... et la pêche de loisir dont ils souhaitent l'interdiction pure et simple.

A la base, l'antispécisme n'a aucun lien avec l'écologie scientifique : il s'agit d'un concept purement moral avec des conséquences comportementales et sociétales. Ainsi tous les antispécistes sont végétariens, ils refusent à ce titre de manger et d'utiliser des produits issus de l'exploitation animale : viande, œufs, produits laitiers, miel pour la nourriture ; cuir, laine, cosmétiques testés sur les animaux pour les produits de la vie courante. En revanche, tous les végétariens ne sont pas antispécistes, l'antispécisme ajoutant à cette démarche le refus de toute discrimination basée sur l'espèce.

² Jacquet, Jennifer, Becca Franks, and Troy Vettese, 2020 : "The Great Fish Pain Debate." *Issues in Science and Technology* 36, no. 4 (Summer 2020) : 49–53.

2.2 Profils et motivations

Les adeptes du véganisme, et *a fortiori* de l'antispécisme, sont très peu nombreux : en France, d'après l'IFOP (2021)³, 0.3% des 15 ans et plus se déclarent végétariens ou végétaliens, soit environ 160 000 personnes. En Grande Bretagne où ce mouvement s'est développé de manière précoce, 1% de la population serait concerné, multiplié par 3.5 entre 2006 et 2016. Plus de 40% se situent dans la tranche des 15-34 ans, 88% vivant en zone urbaine.

L'augmentation de la part de population urbaine (60% en 1960 en France, 80% aujourd'hui), la déconnexion du mode de vie rural et des modes d'approvisionnement en produits animaux (y compris en zone rurale), le mal-être de personnes coupées de la nature, en crise d'identité et en quête de sens, baignées dans une imagerie culturelle idéalisant des relations animales anthropomorphiques, créent un terreau favorable au développement de l'antispécisme. La crise écologique, l'envie d'agir pour les animaux en retour y participent également. Mais les exigences alimentaires, comportementales et éthiques que les adeptes de cette idéologie s'imposent au quotidien devraient la condamner, de fait, à la marginalité. Alors pourquoi ce mouvement semble-t-il prendre de l'ampleur ?

3 Les raisons de l'expansion

3.1 Un ressort d'ordre économique

En 2016, l'association antispéciste L214 est évaluée par l'organisme américain [Animal Charity Evaluators](#), et perçoit un don de 1.14 millions d'euros de la part de la Silicon Valley Community Foundation pour notamment « *lancer une campagne pour le bien-être des poissons* ». En 2017, la campagne anti-pêche prend son essor en France. L214 passe de 15 salariés en 2016 à 92 ETP en 2023 tout en développant son réseau d'adhérents (de 10 000 à 50 000), percevant régulièrement des dons du même ordre de grandeur et de même origine. L'association Paris (« Projet » aujourd'hui) Animaux Zoopolis, très active contre la pêche de loisir, percevra 40 000 dollars en 2019 par ce même schéma pour mettre en place « *une campagne visant à interdire la pêche récréative à Paris* », et « *sensibiliser les candidats aux élections municipales* » ; l'association suisse Pour l'Egalité Animale, créatrice des Journées Mondiales pour la Fin de la Pêche, percevra 15 000 dollars.

Ces associations antispécistes s'engagent également, à côté de leurs actions contre l'utilisation des animaux, à promouvoir la nourriture végétale et les alternatives à la viande, sous l'impulsion de l'industrie agroalimentaire de la « Food Tech », avec les GAFA, start-ups américaines de la Silicon Valley ou encore Nestlé, qui investit massivement sur la viande *in vitro* et les substituts végétaux.

³ IFOP, 2021 : Végétariens et flexitariens en France en 2020. Les études de consommation, FranceAgriMer 2021, 9p.

Cette industrie cherche à promouvoir la sensibilité à la cause animale de manière à augmenter la demande de ses futurs (et même actuels) produits, à très forte valeur ajoutée. Ce marché est estimé à potentiellement [1000 milliards de dollars par an à horizon 2040](#) ; ce qui permet d'allouer des dizaines de millions d'euros de subventions aux mouvements animalistes du monde (ex : 40 millions en 2019), en particulier d'Europe et de France, et de promouvoir grâce à eux ce nouveau modèle économique, et avec lui une nouvelle manière de penser donc de consommer, et ainsi de recruter de nouveaux clients potentiels sur un marché prometteur.

3.2 Une organisation pragmatique, efficace et réfléchie

Expérimentées et bénéficiant de soutiens de grands investisseurs également patrons de presse, ces associations actionnent trois leviers classiques pour essayer de changer le rapport de l'homme à l'animal :

- L'activisme illégal, comme les intrusions de L214 dans les abattoirs ou les élevages industriels, afin d'**attirer l'attention** ;
- Le militantisme légal, comme les campagnes de PAZ contre la pêche, pour **convaincre l'opinion publique** ;
- Le lobbying institutionnel, sous couvert de respectabilité, dans le but de **faire changer les règles et lois**.

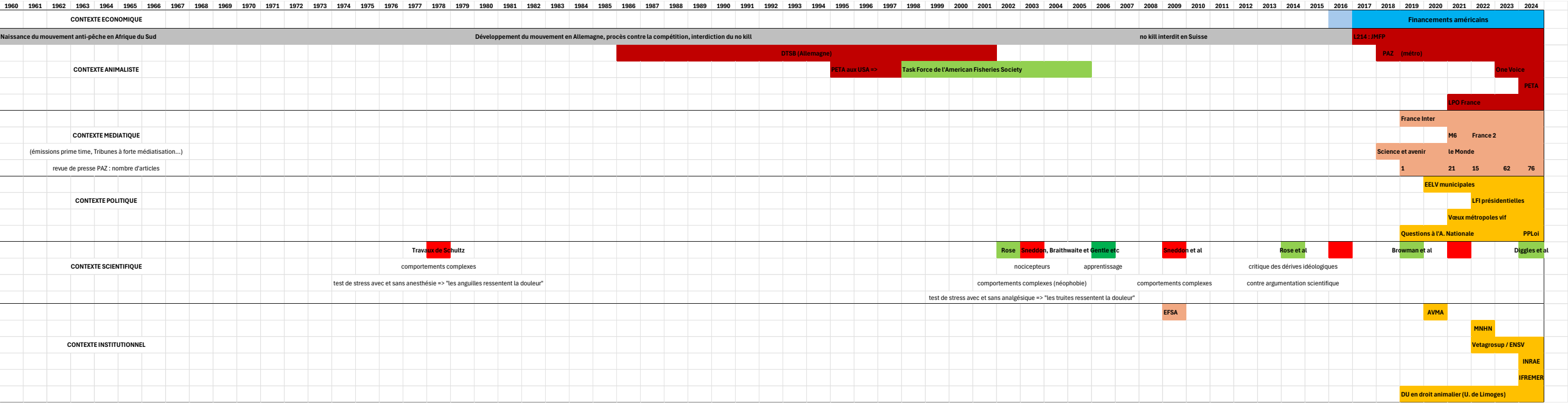
Pour servir ces objectifs et parvenir à leurs fins, elles utilisent :

- Un modèle d'organisation dit « starfish » (étoile de mer), sans organisme central qui contrôle les décisions ce qui permet d'être très réactif ; chaque branche développe sa propre activité, ce qui fonctionne est repris par les autres associations, qui veillent à être complémentaires (L214 sur la communication de fond, PAZ sur la pêche au vif, One Voice sur la pêche électrique, PETA sur le volet familial...) ;
- Une présence organisée au sein même de la communauté scientifique, pour partie acquise à la cause, notamment chez nos partenaires institutionnels historiques ;
- Une multitude de sites et organes de presse différents, formant une caisse de résonance pour fabriquer du faux consensus scientifique : un énonciateur unique, des relais multiples envahissent l'espace public par un discours monopolistique ;
- Le relai partenarial de grands médias (France Télévision, France Inter, France Culture, le Monde...) ;
- Les réseaux sociaux très développés (L214 : 874 000 followers, One Voice : 779 000) ;
- Des techniques de psychologie sociale éprouvées (stratégie des petits pas, du tube de dentifrice, du name and shame...) et une communication centrée sur l'émotion ;
- Le recrutement et la formation des bénévoles visant des compétences spécifiques ;
- Une base militante qui se radicalise, très active et rapidement mobilisable. Exemple des pétitions : environ 20 000 signatures sont atteintes pour les causes animalistes, quels que soient les sujets... et quelles que soient les localités concernées, des petits villages de 500 habitants aux grandes métropoles. Pour ce qui concerne la pêche, pétitions contre les Décathlon qui vendent des vifs.

- Une organisation internationale appuyée par de la recherche financée aussi par le mécénat américain. L'offensive animaliste (et donc le don aux associations) est pensée à l'échelle européenne en tenant compte des présidences tournantes de l'Union Européenne, des affinités et stratégies d'alliance entre les différents pays membres...

Les objectifs à terme sont de créer du droit pour les animaux et d'obtenir des évolutions réglementaires officielles et pérennes, à la fois au niveau national et européen, pour se diriger peu à peu vers des interdictions totales des pratiques ciblées.

3.3 Une avancée rapide : chronologie synthétique des principaux évènements relatifs au développement de la pensée antispéciste concernant la pêche et les poissons



Les enjeux économiques sont majeurs et s’inscrivent dans le long terme, la stratégie est aiguisée. Cela appelle à court terme la mise en place d’une stratégie de défense coordonnée, pérenne, un engagement de la pêche de loisir à tous les étages.

4 Axes stratégiques possibles

Le phénomène est complexe, impliquant des développements scientifiques, philosophiques, économiques, médiatiques et halieutiques et sachant que l'information et la communication constituent les outils privilégiés des antispécistes. Il s'agira d'évaluer la pertinence, l'opportunité et le cas échéant, les modalités et le calendrier de mobilisation de chacun de ces axes, seul ou simultanément, auprès de tout ou partie des cibles identifiées et notamment le réseau des SAPL, les politiques, les partenaires techniques institutionnels, les pêcheurs et le grand public.

Il s'agira également d'identifier les moyens à mobiliser : communication, médiatisation, formation. Pourront notamment être prévues des infographies pour simplifier des phénomènes complexes et une cartographie des différents cercles de contacts / d'influence et leur degré de « proximité » pour construire le plan d'action.

4.1 Volet scientifique

La base du message des anti-pêche provient d'une partie de la littérature scientifique sur la douleur du poisson, qui l'assimile à celle de l'homme (bibliographie sur demande).

Si les poissons ont en effet une sensibilité particulière, celle-ci est adaptée à leur environnement et n'est pas comparable à celle des mammifères et encore moins celle des Hommes. Il s'agit d'introduire de la contradiction, nécessaire au débat scientifique pour le moment monopolisé par les antispécistes et ainsi de relativiser leurs conclusions et surtout les interprétations et recommandations afférentes.

Un [article scientifique de 2024](#)⁴, signé collectivement par 20 auteurs de 17 structures de recherche différentes issues de 9 pays, fournit à cet effet une base de réponse très solide. Il réfute les méthodologies et interprétations de tout un pan de la littérature scientifique consacrée à la sensibilité animale et conclut à une « pseudoscience » qui semble renier les différences physiologiques fondamentales entre un être humain et un poisson (fibres, rapports prédateurs proies...), en occultant des études et faits contradictoires et en assimilant tout comportement différent de la normale à de la douleur.

Sans rentrer dans tous les détails de l'argumentaire scientifique (synthèse disponible sur demande), il s'agira de mettre en valeur cet article et son contenu pour opposer un point de vue objectif et susciter l'esprit critique dans les débats relatifs à cette problématique, notamment sur :

- Les différences physiologiques et écologiques entre homme et poissons,
- Les arguments publiés sur l'existence de la douleur du poisson,
- L'émergence d'une pseudo science et son organisation générale.

⁴ Benjamin K. Diggles, Robert Arlinghaus, Howard I. Browman, Steven J. Cooke, Robin L. Cooper, Ian G. Cowx, Charles D. Derby, Stuart W. Derbyshire, Paul JB Hart, Brian Jones, Alexander O. Kasumyan, Brian Key, Julian G. Pepperell, D Christopher Rogers, James D. Rose, Alex Schwab, Anne B. Skiftesvik, Don Stevens, Jeffrey D. Shields & Craig Watson (2024) – Reasons to Be Skeptical about Sentience and Pain in Fishes and Aquatic Invertebrates <https://doi.org/10.1080/23308249.2023.2257802>

4.2 Volet économique

Selon l'opportunité, pourront être détaillées la stratégie économique à l'échelle mondiale (sphère végane, flux financiers antispécistes / Food Tech) et la stratégie politique menée à l'échelle européenne (ciblage et phasage des dons en fonction des étapes du processus législatif européen).

Un certain nombre de ressources médiatiques pourront être utilisés pour étayer ces explications, en particulier des reportages externes pour crédibiliser ce point Arrêt sur Image / We demain – Gilles Luneau. Des liens vers les bilans L214 ou PAZ peuvent également être envisagés selon les contextes et objectifs.

4.3 Volet idéologique

Le cas échéant, il s'agira de mettre en évidence les contradictions de l'idéologie antispéciste et ses effets perdant/perdant.

L'objectif des antispécistes est d'obtenir des modifications comportementales dans le long terme, en se basant sur les enseignements de la psychologie sociale. Il est essentiel de connaître les fondements de leur méthode pour comprendre leur action.

Parmi les réponses possibles, la plus naturelle et légitime serait de valoriser l'action positive des pêcheurs sur les milieux aquatiques, 1^{ère} clé du bien être des peuplements piscicoles, aujourd'hui altérée et menacée par les attaques antispécistes, en rappelant également les bienfaits de notre activité, depuis ses fonctions vivrières de tous temps jusqu'à son lien unique avec la nature et ses vertus médico-sociales dans notre société, auxquels veulent mettre un terme les mêmes antispécistes. L'attaque contre la pêche scientifique en serait une parfaite illustration.

Par ailleurs, les pêcheurs sont historiquement les premiers, et souvent les seuls, à se mobiliser pour améliorer la qualité des rivières. Les travaux de Gabrielle BOULEAU à cet égard sont très intéressants et rappellent le rôle qui a été le nôtre au cours des dernières décennies (Bouleau, 2009 ; Bouleau *et al.*, 2013 ; Bouleau, 2016)⁵.

4.4 Volet halieutique

L'unité et la solidarité du réseau des SAPL, et plus généralement des pêcheurs, est un point capital de la stratégie générale. Elles permettront de dérouler plus facilement un argumentaire unifié et fédérateur sur les sujets à forte vulnérabilité : la pêche au vif, les hameçons (simples vs triples, avec et sans ardillons), les empoisonnements, le no-kill.

Il s'agira pour chacun de ces items (et probablement d'autres à venir) de fournir des éléments de langage communs et un positionnement clair et partagé, sur la base, lorsque c'est nécessaire, d'une synthèse bibliographique objective (par exemple sur les hameçons et le no-kill), tout en respectant l'éthique personnelle de chaque pêcheur qui doit demeurer libre de ses choix de pratique.

⁵ Bouleau G., 2009. La contribution des pêcheurs à la loi sur l'eau de 1964.

Bouleau G., Bonneuil C., Pessis C., Topcu S., 2013. Pollution des rivières : mesurer pour démoraliser les contestations : des plaintes des pêcheurs aux chiffres des experts.

Bouleau G., 2016. Pourquoi chercher la petite bête ? Les enjeux politiques de l'indice biotique en France (1964-1969).

5 Ressources mobilisables

5.1 Groupe de travail « Bien-être animal » de la FNPF

Naturellement l'action du GT – dont le nom est par ailleurs susceptible d'évoluer – ne s'arrête pas au présent document. Il constitue la première étape d'une stratégie visant plusieurs cibles, depuis nos pêcheurs et le grand public jusqu'aux échelons politiques et institutionnels. Ces derniers étant sans nul doute majeurs pour convaincre les décideurs de continuer à autoriser et respecter notre activité. Le groupe de travail poursuit ses travaux et reste à votre écoute pour toute question complémentaire.

5.2 Chercher des appuis / appuyer des partenaires concernés

De manière générale ou spécifiquement selon les axes mis en œuvre, des renseignements pourront être pris voire des collaborations nouées avec un certain nombre d'acteurs (liste ci-après non exhaustive), soit cibles du mouvement antispéciste (partage d'expériences, opérations communes) soit leviers d'information et de médiatisation de +/- grande échelle soit encore acteurs potentiels du changement éventuel (des pratiques par ex).

- GIFAP, presse halieutique,
- Médias de référence (ex : tribunes dans le Monde, le Figaro...), magazines scientifiques,
- Echanges (voire soutien) avec structures également ou potentiellement confrontées à la problématique (magasins vendeurs de vifs, FNC, équitation, aquariums publics...),
- PRONATURA,
- Coopération internationale avec des structures halieutiques de référence, au sein de l'UE et hors UE.

6 ANNEXES : fiches argumentaires détaillées

6.1 FICHE argumentaire BLOC 1

DIFFERENCES PHYSIOLOGIQUES ET ECOLOGIQUES ENTRE HOMME ET POISSON ^{1 2 3}

- ➔ **4-5 % de nocicepteurs de type C⁴** (fibre lente véhiculant la douleur lancinante des mammifères) chez les téléostéens (absents chez les élasmobranches – raies et requins), soit environ 5 fois moins que chez les humains avec certaines formes d'insensibilité congénitale à la douleur (24%), la normale étant vers 80%.
- ➔ Les récepteurs ne présentent pas le phénomène de sensibilisation classiquement décrit chez les mammifères consécutivement à l'application de stimuli chimiques ou thermiques connus pour déclencher un processus inflammatoire post-lésionnel accompagné d'hyperalgésie. Après stimulation, ces récepteurs présentent soit la même réponse que celle initialement observée, soit deviennent irréversiblement insensibles (INRAE, 2009)⁵.
- ➔ Pas de néocortex chez les poissons, siège de la conscience et des sentiments chez l'humain : centres de traitement de l'information différents et réduits.
- ➔ Espèces à sang froid de milieu froid... l'application de froid faisant partie des techniques de base pour anesthésier la douleur chez l'homme.
- ➔ Forte fréquence de rencontre prédateurs / proies liées à une forte mobilité des poissons et surtout à une densité de prédateurs nettement supérieure en milieu aquatique : de l'ordre de 0.1/ha en milieu terrestre^{6 7 8} (mustélidés, canidés, rapaces) vs > 100/ha en grand milieu aquatique^{9 10} (perche, sandre, brochet, silure – sans compter l'avifaune), ce qui donne des ratios prédateurs / proies (poissons ou campagnols¹¹) 50 fois plus importants sous l'eau que sur terre. **Ce fonctionnement écologique différent implique nécessairement des adaptations physiologiques différentes.** Dans l'eau, où peu de choses peuvent être faites pour soigner une blessure mais où les situations critiques sont omniprésentes, des systèmes sensoriels à forte réactivité type réflexe pour esquiver ou se nourrir semblent un avantage très probable. Utiles en milieu terrestre pour adopter un comportement de soin, les systèmes sensoriels complexes et plus lents nécessitant des temps de traitement de l'information de la douleur, seraient un handicap notable dans l'eau¹⁵.
- ➔ Soumis naturellement aux crues violentes, aux sécheresses.
- ➔ Stratégies démographiques impliquant des taux de mortalité naturelle souvent supérieurs à 99.9% de l'œuf à l'âge adulte.
- ➔ Comportements de reproduction menant parfois à des blessures graves, voire à la mort, inclus dans le cycle de vie normal de certaines espèces (saumon).
- ➔ Comportements étrangers à l'espèce humaine : repousse de membres (écrevisses), de nageoires. Consommation de sa propre progéniture, cannibalisme faisant partie des mécanismes normaux de régulation des populations.
- ➔ Un poisson dont les nageoires sont abimées ne se met pas en protection du membre touché, il nage comme les autres sans évitement de « douleur ».

REPONSES AUX ARGUMENTS AVANCES DANS LES PUBLICATIONS PRONANT L'EXISTENCE DE DOULEUR

En préambule, la notion de nociception est importante à expliquer et à distinguer de la douleur. Elle implique des mécanismes réflexes inconscients pouvant être élaborés. Pour bien en comprendre la portée, l'exemple cité par Rose et al (2014)¹⁵ est utile :

« Les rats décérébrés, dont le cerveau entier au-dessus du mésencéphale a été retiré (par exemple Woods 1964 ; Rose et Flynn 1993 ; Berridge et Winkielman 2003), réagissent toujours fortement à l'insertion d'une sonde d'alimentation, se débattent, poussent avec les pattes avant et couinent. Lorsqu'ils reçoivent une injection, ces rats réagissent de manière indiscernable d'un rat normal : ils couinent, tentent de mordre la seringue ou la main de l'expérimentateur et lèchent le site d'injection. Ces réactions sont nociceptives, inconscientes et bien plus complexes que de « simples réflexes » (dans le langage de Sneddon et al. 2003a et Braithwaite 2010). Elles sont même apparemment intentionnelles, ce qui rend la distinction comportementale entre nociception et douleur très difficile. En fait, de nombreuses hypothèses sur les signes de douleur ont été fondées à tort sur des comportements soutenus, organisés ou dirigés vers le site de stimulation nociceptive (Bateson 1992 ; Sneddon et al. 2003a), des réponses qui relèvent entièrement de la capacité des rats décérébrés. »

- **La notion de douleur impliquant la conscience de l'état de souffrance**, les travaux visant à démontrer cet état chez les poissons ont tenté de promouvoir l'idée que **les comportements complexes suscités par des formes de stimulation nociceptives reflètent une douleur consciente**. Dans de nombreux rapports dans lesquels des preuves de douleur ont été prétendument trouvées chez les poissons et même les invertébrés, la « douleur » a été définie comme une réponse qui était « plus qu'un simple réflexe ».

➔ L'existence de comportements réflexes inconscients divers et complexes chez les animaux, et les humains en particulier, invalide l'hypothèse selon laquelle un comportement qui est « plus qu'un simple réflexe » devrait être considéré comme une preuve de conscience ou de douleur. Cette définition réductrice pose le problème de manière binaire, simpliste et sans la nuance nécessaire pour décrire la réalité des phénomènes biologiques.

- **Le circuit des opioïdes** est présent dans le système nerveux des poissons, « *suggérant fortement leur capacité à moduler la douleur* » d'après certains auteurs. Les premiers travaux de Sneddon (2003)¹² ont consisté à administrer de la morphine à des truites ayant reçu une injection d'acide ou de venin. L'analgésique diminuant les comportements anormaux suite à ce stimulus nociceptif, l'auteur en a conclu qu'il s'agissait d'une preuve de l'existence de la douleur des poissons.

- ➔ Cet effet de la morphine aurait pu se produire entièrement par des actions sur la nociception (ou d'autres types de fonctionnement neurocomportemental inconscient) et ne constitue pas une preuve que les truites ressentaient de la douleur. De plus, les opiacés ont divers effets sur le système nerveux en plus de réduire la signalisation nociceptive (Strand 1999), il n'y a donc aucune certitude que l'effet de la morphine soit même spécifique à la nociception¹⁵.
- ➔ La dose de morphine injectée aux truites, publiée par Sneddon (2003), était de 3 000 mg/kg. *La dose typique pour un petit mammifère est de 2 mg/kg, et la dose pour un grand mammifère ou un humain est bien inférieure. Cette énorme dose, qui n'a pas modifié le comportement de nage de la truite, était 10 fois supérieure à la dose mortelle pour tout oiseau ou mammifère jamais étudié. **Ce résultat à lui seul indique que la réponse de la truite à la morphine est différente de celle des mammifères, y compris des humains.** Dans une communication ultérieure sur ce point, Sneddon a déclaré que la dose publiée était une erreur et que la dose réelle était de 300 mg/ kg (Newby et Stevens 2009), ce qui reste une dose dépassant la dose mortelle chez les mammifères.*¹⁵

- **Les poissons rouges sont capables d'apprendre** à éviter les stimuli nocifs tels que les chocs électriques¹³ ; y compris la carpe commune et le brochet, évitant les hameçons lors des essais de pêche à la ligne (Beukema, 1970b ; Beukema, 1970a)¹⁴.

- ➔ Les bactéries présentent un comportement d'apprentissage similaire au conditionnement pavlovien¹² ;
- ➔ Les blob, moisissures visqueuses présentent des comportements d'apprentissage et de résolution de problèmes ;
- ➔ Les protozoaires changent de comportement lors de l'évitement des prédateurs grâce à des changements d'activité bioélectrique au sein des membranes cellulaires ;
- ➔ De nombreuses études ont prouvé que les plantes sont capables de se souvenir d'une modification de leur environnement et de s'y adapter. Une plante garde ainsi en "mémoire" le souvenir d'évènement stressants et transmet même à sa descendance la capacité de s'adapter aux conditions difficiles. Une expérimentation conduite chez le petit pois a démontré une capacité d'apprentissage de type pavlovien. Les chercheurs concluent que « L'apprentissage associatif représente un mécanisme adaptatif universel partagé par les animaux et les plantes. » (Gagliano et al, 2016 – Nature)¹⁵

- **Des chercheurs ont prétendu que la douleur monopoliserait l'attention du poisson** et l'empêcherait de se concentrer sur son environnement, n'évitant plus les prédateurs ou les objets nouveaux dans les expérimentations, comme ils le font pourtant en situation normale^{16 17}.

➔ Des changements physiologiques et biochimiques complexes peuvent survenir en réponse au stress par la voie nociceptive et perturber la capacité d'un poisson à détecter et à réagir à son environnement, sans pour autant impliquer une douleur consciente.

- **Le principe biologique de convergence évolutive est parfois invoqué**, avec d'hypothétiques fonctions cérébrales analogues permettant aux poissons de ressentir la douleur malgré l'absence de structures identiques aux mammifères¹⁸. Exemple de l'EFSA, 2009¹⁹ : « *Le télencéphale des poissons contient plusieurs structures cérébrales qui peuvent être fonctionnellement homologues à celles associées à la douleur et à la peur chez les vertébrés supérieurs (Bradford M. R., 1995 ; Chandroo et al., 2004 ; Portavella et al., 2004), et connues pour être actives après un stimulus nocif tel que des piqûres d'épingle chez la truite arc-en-ciel ou le poisson rouge* ». « *Les informations sur les stimuli nocifs chez les poissons **peuvent être traitées dans une zone fonctionnellement homologue, pas encore entièrement caractérisée**, à celle impliquée dans le traitement de la douleur chez les mammifères.* » « *Il existe des preuves scientifiques qui soutiennent l'hypothèse selon laquelle certaines espèces de poissons possèdent des structures cérébrales **potentiellement** capables de ressentir la douleur et la peur.* »

➔ L'évolution convergente est le résultat de mécanismes évolutifs ayant conduit des espèces, soumises aux mêmes contraintes environnementales, à adopter indépendamment plusieurs traits physiologiques, morphologiques, parfois comportementaux semblables. L'usage de cet argument démontre la méconnaissance de l'écologie aquatique de certains, son oubli ou sa non prise en considération délibérée par d'autres. Les contraintes environnementales étant radicalement différentes entre milieux terrestre et aquatique (cf. a/), la convergence évolutive semble être une hypothèse relativement douteuse, et en aucun cas démontrée. L'hypothèse la plus simple, l'absence de douleur en l'absence de structures physiologiques nécessaires chez les poissons vivant en milieu hostile, pourrait être considérée comme plus probable que l'hypothèse complexe de douleur faisant appel à des circuits non encore identifiés, sans fonction écologique clairement compréhensible (principe du rasoir d'Ockham).

- **L'argumentaire antispéciste fait appel au principe de précaution²⁰** une fois poussé dans ses retranchements. Ainsi, si certains auteurs ont suggéré que « *l'expérience de la douleur pourrait simplement être rudimentaire par rapport à la douleur humaine* », ils ont rapidement complété l'idée en prétendant que « *Si les (...) poissons n'ont pas cette capacité de penser à la douleur ou de la contrôler, cela signifie que celle-ci est pire et qu'elle sera toujours une expérience intense. Ceci doit être pris en compte lors de la détermination du bien-être des animaux²¹* ». Et donc « *Chaque fois qu'il y a un doute sur la capacité d'un animal (...), il est prudent d'utiliser le principe de précaution* ». Dans le doute, faisons comme s'ils souffraient atrocement...

➔ Ce serait alors dévoyer le sens du principe de précaution. Dans sa définition entérinée lors du sommet de Rio de 1992 (principe n°15) et inscrit dans la constitution Française depuis 2005 (article 5 de la Charte de l'environnement), il consiste à prendre des mesures anticipatives de gestion de risques eu égard aux dommages potentiels graves et irréversibles sur l'environnement. Il n'est nulle part question de considération morale.

- ➔ **La sensibilité des poissons est un fait bien acquis (cf. loi sur la protection de la nature de 1976 qui considère les animaux comme des « êtres sensibles », plus récemment repris dans le code civil en 2015 (art. 515-14) : des « êtres vivants doués de sensibilité ».**
- ➔ **La distinction entre la sensibilité et la douleur / souffrance est un point clé. Il est juste de mentionner que la sensibilité des poissons n'a rien à voir avec celle des humains, et qu'au regard des connaissances scientifiques, la notion de douleur chez les poissons semble inadéquate compte tenu des données physiologiques, éthologiques et écologiques : elle relève plutôt de l'anthropomorphisme.**

NB : au terme des discussions scientifiques sur le sujet, le point de vue critique est fréquemment comparé au point de vue climatosceptique. Les intérêts économiques et personnels des pêcheurs les pousseraient à rejeter une évidence démontrée par la communauté scientifique. Cette diversion argumentaire par association dégradante est simple à retourner dans ce cas précis, puisque le modèle antispéciste correspond bien mieux à cette comparaison que celui des pêcheurs, réunis en associations Loi 1901 à but non lucratif... Pour rappel, les climatosceptiques sont des personnes :

- pour qui la climatologie n'était ou n'est pas du tout le cœur de métier, dans leur immense majorité,
- qui ont des intérêts financiers à vendre une thèse qui leur est profitable économiquement (pétrochimie, etc.),
- qui s'appuient sur des publications scientifiques douteuses et des communications mensongères, au mépris de faits scientifiques vérifiables.

Dans notre cas de figure, les antispécistes et anti-pêche sont des personnes :

- tout sauf expertes en biologie... dans leur immense majorité,
- qui développent des thèses idéologiques très profitables aux industriels de la Food-Tech, qui les financent massivement ;
- qui s'appuient sur des publications scientifiques douteuses et des communications mensongères, au mépris de faits scientifiques vérifiables.

L'ÉMERGENCE DE LA PSEUDO-SCIENCE

L'article de Diggles *et al*, 2024, résume les choses :

- **Définition glissante de la douleur scientifiquement établie vers des termes très subjectifs de sentience, chargés de psychologie humaine ;**
- **Ignorance volontaire des études et faits contradictoires ;**
- **Manque de preuves empiriques reproductibles ;**
- **Attaques personnelles sur les chercheurs qui critiquent les résultats plutôt que sur leurs arguments, appel à la « cancel culture » ;**
- **Test d'hypothèses irréfutables (ex : tout comportement déviant du comportement normal est assimilé à de la douleur et validera le postulat) ;**
- **Application arbitraire des critères de « sentience » entre les animaux d'un même groupe (ex : crustacés : homards et poux des poissons...) ;**
- **Dilution du concept de bien-être animal si étendu à tous les taxons.**

Lynn Sneddon est la chercheuse médiatique (a officié en Ecosse, Angleterre, Suède) à l'origine de la plupart des articles repris en boucle dans toutes les institutions qui traitent du sujet. Ses travaux cochent pourtant toutes les cases des errances pointées par l'article de Diggles *et al*, 2024.

En dépit de cela, l'avis scientifique de **l'EFSA** de 2009 sur le bien-être et le concept de « sentience » chez les poissons, lorsqu'il aborde la notion de douleur, s'appuie très majoritairement sur ses travaux : 9 citations sur 17 réfèrent à Sneddon dans la section concernée. Malgré la mention de l'existence de « vifs débats sur la question », à aucun moment le rapport scientifique de l'EFSA ne mentionne les arguments contradictoires.

L'IFREMER, [sur son site officiel](#), renchérit sur ce rapport EFSA en avril 2024 : « *ces travaux démontrent, par des preuves neuro-anatomiques, physiologiques et comportementales, que les poissons ressentent la douleur.* » Cette page a été publiée à l'occasion de la sortie d'un rapport de « Synthèse bibliographique du **Centre National de Référence pour le Bien-Etre Animal*** sur la protection des poissons d'élevage en contexte d'abattage »²². Dans le paragraphe consacré à la douleur, 8 citations sur 25 réfèrent à Sneddon et il n'est fait mention d'aucune des publications contradictoires, malgré des travaux précis (Rose *et al*, 2014). Aucun recul n'est pris sur le sujet et sur les interprétations proposées, dans la droite ligne de la démonstration réalisée par Diggles *et al*, 2024. Le travail bibliographique exposé est, cette fois, à sens unique, dénué de sens critique, plus proche de la propagande que du travail scientifique. Inquiétant, compte tenu des missions du CNR BEA.

* Créé en 2017, le CNR BEA a pour missions l'expertise, la production et la diffusion de ressources scientifiques, techniques et réglementaires consolidées relatives au bien-être animal. Regroupe l'**INRAE**, l'**Anses**, les **quatre écoles nationales vétérinaires (VetAgro Sup, EnvA, Oniris et ENVT)** et quatre instituts techniques agricoles des filières animales (Idele - Institut de l'Élevage pour les herbivores, IFIP pour les porcs, ITAVI pour les volailles, lapins et poissons et IFCE pour les chevaux) sous l'égide de l'Acta.

L'AVMA, association des vétérinaires américains, indique en 2020²³ de manière laconique que le débat scientifique sur la douleur des poissons continue, mais met en avant les arguments précédemment décrits apportés par les travaux de Sneddon, puis préconise d'utiliser les mêmes procédures de soulagement de la douleur pour les poissons que pour les vertébrés terrestres en raison de la « *prépondérance des preuves accumulées* ». L'AVMA va même plus loin et inclut dans la foulée les invertébrés, concluant « *une approche conservatrice et humaine des soins prodigués à toute créature est justifiée, justifiable et attendue par la société* ».

A VetAgroSup Lyon, 2022-2023 puis à l'Ecole Nationale des Services Vétérinaires, 2024 pour un Diplôme d'Établissement « Protection animale, de la science au droit » : un certain [Sébastien Moro](#), officiant sous l'étiquette de vulgarisateur scientifique donne des [cours sur la douleur et la sentience des poissons](#) basés principalement sur les travaux de Sneddon. S. Moro est en réalité un ancien formateur de moniteurs d'autoécole, fondateur d'une association antispéciste « Chimère » (01) qui donne de nombreuses conférences anti-pêche depuis 2017, interviews sur France Inter, interventions sur...Seasons dans un film sur la chasse sous-marine ; chaîne YouTube « Cerveille d'Oiseau » recommandée par le ministère de la Culture, co-auteur de BD « Les paupières des poissons ».

Le Muséum National d'Histoire Naturelle a proposé en 2022 un séminaire sur la « *thématique de la prévention et de la gestion de la douleur chez les poissons* » ; animé par le Dr. Jean-Philippe Mocho, « *vétérinaire spécialisé en modèles aquatiques...* » et collaborateur de Lynn Sneddon dans un groupe de travail spécialisé (FELASA).

Il existe donc au sein même de nos institutions une grande sélectivité d'appréciation, et une ignorance volontaire des arguments qui nuancent ou ne confirment pas la thèse de la douleur des poissons.

On observe, dans ce paysage institutionnel français, une vague de diffusion d'informations provenant d'un faible nombre de sources scientifiques pourtant sévèrement critiquées. Cela se produit de manière remarquablement simultanée malgré le caractère assez ancien de la plupart des arguments de Sneddon cités (2003²⁴, 2009 en particulier).

Ces différentes sources institutionnelles, qui en réalité n'en citent peu ou prou qu'une seule, forment une caisse de résonance qui fabrique du faux consensus scientifique à son tour amplifié par la sphère médiatique.

Notons que Lynn Sneddon fait l'objet de remerciements nominatifs tous particuliers dans le Bilan moral 2022²⁵ de l'association antispéciste L214, s'il était encore besoin de confirmer les liens entre idéologie et science centrée sur la douleur du poisson. Sneddon fait notamment référence au « spécisme » dans ses articles pour qualifier les publications opposées aux siennes³².

Les projets scientifiques sur les poissons, tels que l'implantation de tags ou toutes autres marques chirurgicales, relèvent de l'expérimentation animale, par transposition du règlement européen par décret du 01/02/2013. **Toutes les formations réglementaires obligatoires** permettant l'obtention ou le maintien des compétences, intègrent et incitent à un raffinement toujours plus poussé, visant à réduire, supprimer ou soulager la douleur chez l'animal. La doctrine relative au bien-être, imposée à marche soutenue²⁶, se traduit au sein des institutions par le récent développement d'une forme de pensée « bienveillante ». Celle-ci se matérialise tout particulièrement dans la règle des 3R appliquée à toute expérimentation : Remplacer, Réduire, Raffiner l'utilisation des animaux. Cette doctrine pousse à aller toujours plus loin dans un processus « sans fin » de perfectionnement de l'approche. Cette règle, dans son intitulé même, fait passer au second plan la question de l'adéquation des moyens humains, matériels, financiers exigés par rapport aux enjeux et implications réels, et la question de l'impact des exigences sur la fiabilité des résultats obtenus *in fine*.

Appliquée à l'étude des animaux sauvages, domaine où la qualité des résultats est souvent liée voire proportionnelle à la quantité d'individus utilisés, la question du remplacement et de la réduction des effectifs est souvent inappropriée. Le raffinement, en dernier lieu, devient la seule variable d'ajustement et ouvre la porte à la surenchère de la médication (utilisation encouragée des analgésiques) et des contraintes de stabulation.

L'INRAE, dispensant une formation « Bien être des poissons : de la recherche à la pratique en élevage »²⁷, a ainsi diffusé le 20/06/2024 l'argumentaire de Sneddon sur la douleur des poissons devant un public de plus de 200 professionnels de la recherche et de la gestion piscicole.

L'Oniris, lors des 9^e Rencontres de l'Ichtyologie en France (RIF) le 25/03/2025, se basant sur les travaux de Sneddon, conclue « vers un consensus » sur la douleur du poisson, en l'absence de toute argumentaire critique ; le comité scientifique des RIF refusant une proposition de débat contradictoire. La diffusion de cette information à sens unique est donc massive, nouvelle et en plein cœur de l'actualité en France.

Finalement, ce principe de « bienveillance », soutenu par l'ensemble partenaires scientifiques tend à déborder de son champ d'application initial. En témoignent des propositions récentes de réglementations visant à protéger davantage certaines espèces, venant de la part des institutions (DREAL, OFB), pour limiter l'emploi des hameçons triples, des ardillons ou même d'épuisettes sous prétexte de bien-être animal*... voire interdire la pêche de certains migrateurs, quitte à perdre un des rares indicateurs de suivi des populations piscicoles concernées grâce au suivi des captures des pêcheurs. Le mieux est l'ennemi du bien, et la règle des 3R connaît là sa frontière. Il est fort probable qu'à court ou moyen terme, si les choix réglementaires suivent la trajectoire actuelle, l'application de ce principe soit étendue également aux inventaires par pêche électrique, avec des conséquences matérielles et humaines lourdes. De récentes positions de l'OFB (12/07/24 - groupe de travail éclusées / bassin RMC) visant à réduire le recours aux pêches électriques jugées invasives en constituent les prémises.

* Projet de révision du PLAGEPOMI Rhône-Méditerranée soumis au vote du COGEPOMI du 18/07/2024

La qualité de la production scientifique à travers le monde semble souffrir de la multiplication récente des revues dites « prédatrices », publiant un nombre d'articles en constante augmentation²⁸. Dans le modèle de libre accès privilégié, la lecture des publications est gratuite et les frais de publication sont à la charge des auteurs et de leurs institutions. Une revue prédatrice exploite ce modèle à son avantage en proposant des services rapides à faible coût, générant d'énormes profits financiers. Le processus d'évaluation par les pairs peut alors être inexistant ou quasi inexistant, ce qui permet la publication rapide d'articles sans garanties scientifiques. Cette concurrence forte et déloyale avec les revues de qualité menace de fait leur survie. Des éditeurs se situent également dans une zone grise et sont qualifiés de douteux d'après leurs pratiques, nuisibles pour la recherche d'après l'INRAE car mettant en place des stratégies agressives auprès des chercheurs, augmentant leur chiffre d'affaires au détriment de la qualité des procédures de validation et de l'information scientifique qu'ils diffusent.

Le dernier article de Sneddon²⁹ sur les crabes, largement relayé dans la presse avant les fêtes de fin d'année, a été publié en 2024 par MDPI, éditeur douteux déconseillé par les établissements de recherche français.

L'OBJECTIF AFFICHÉ DE L'UNION EUROPÉENNE : LA FIN DES ACTIVITÉS SCIENTIFIQUES, RÉGLEMENTAIRES ET ÉDUCATIVES SUR LES ANIMAUX VIVANTS

Les travaux scientifiques conduits sur la faune aquatique sont donc aujourd'hui confrontés à une notion de bien-être animal (BEA) en plein essor, avec pour conséquence l'augmentation des contraintes administratives, matérielles et humaines imposées sur les études. Mais la finalité de la législation européenne qui pilote les textes réglementaires nationaux, tout comme les véritables causes du développement rapide des questions de BEA, sont peu connues. Le concept éthique de BEA est utile pour cadrer l'utilisation des animaux dans notre société mais il se transforme aujourd'hui en véritable cheval de Troie d'intérêts économiques et idéologiques, qui menacent sérieusement l'ichtyologie.

La directive 2010/63/UE stipule dans son introduction qu'elle « *représente une étape importante vers la réalisation de **l'objectif final que constitue le remplacement total des procédures appliquées à des animaux vivants à des fins scientifiques et éducatives*** ». L'objectif de l'UE est clair dès le départ.

Considérant que « *des obstacles bureaucratiques s'opposent à l'acceptation de ces méthodes* », le 16 septembre 2021, le Parlement européen a approuvé à une quasi-unanimité une Résolution qui prévoit « *un groupe de travail interservices de haut niveau, associant toutes les directions générales et agences clés (...) dans le but d'entraîner activement **une suppression progressive, au moyen de mesures de réduction, d'affinement et de remplacement, des procédures impliquant des animaux vivants à des fins scientifiques et réglementaires*** ».

« Ce plan d'action devrait comporter des objectifs de réduction ambitieux et réalisables ainsi que des calendriers accompagnant l'objectif général de réduction et de remplacement ». Il s'agit notamment « **d'éduquer, former et reconvertir les scientifiques, les chercheurs et les techniciens** pour l'utilisation de modèles avancés ne recourant pas aux animaux ». « Les institutions universitaires ont un rôle important à jouer dans la promotion de solutions alternatives ».

La Résolution précise enfin qu'« *il est indispensable d'œuvrer au sein des structures internationales pour accélérer la validation et l'acceptation des méthodes alternatives* »

Comme le précise un [chercheur du FNRS](#) (Belgique), ces textes sont votés sous la pression d'associations européennes antispécistes, promouvant un argumentaire qui « *relève de la désinformation et du révisionnisme historique* ». Dans le domaine biomédical, durant la dernière décennie, de nouveaux types de modèles expérimentaux - ces fameuses méthodes alternatives voulues par l'UE - ont été développés : les « *organoïdes* » et les « *organes sur puce* », mais ils sont beaucoup trop simples pour représenter la complexité du vivant et ses relations avec l'environnement.

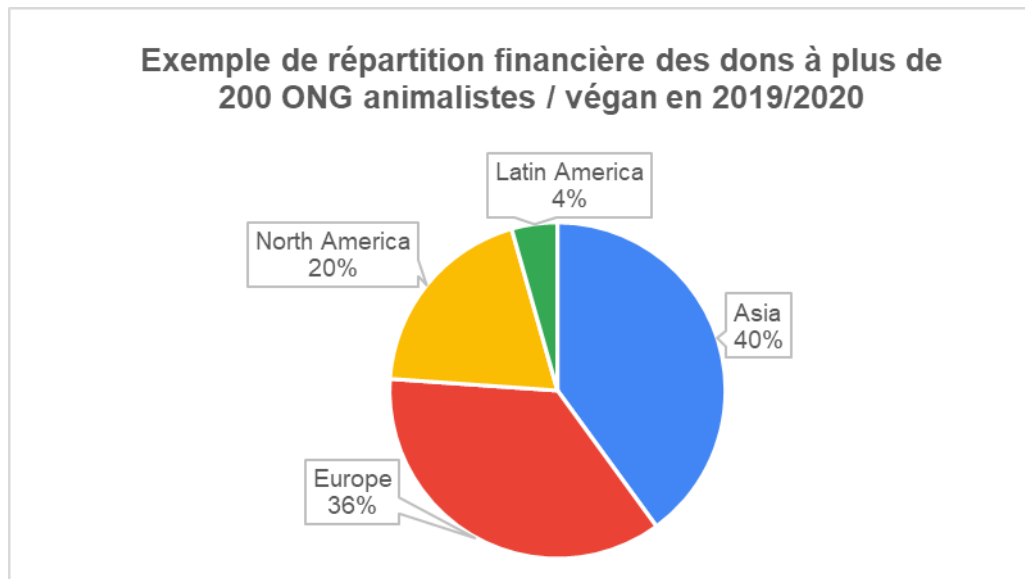
Outre la recherche biomédicale, les études de l'effet des dizaines de milliers de micropolluants sur la faune, par exemple, ne sauraient se passer des modèles vivants, avec les différences d'accumulation entre organes, stades de développement, comportements individuels, espèces, effets intergénérationnels... il en est de même pour toutes les études de la faune aquatique conduites en hydrobiologie : il est totalement utopique, illusoire et hors sol, d'imaginer que cela puisse se faire sans animaux vivants.

En conclusion, comme le pointe Muraille, le Parlement européen ne s'appuie sur aucune base scientifique pour prétendre que l'on pourrait interdire l'expérimentation animale sans affecter négativement la recherche biomédicale ou notre capacité à définir des normes environnementales respectueuses des écosystèmes, et donc, à terme, la santé publique. « **Il faut donc veiller à ne pas laisser travestir une polémique morale en polémique scientifique.** »

6.2 FICHE ARGUMENTAIRE BLOC 2

UNE STRATEGIE ECONOMIQUE A L'ECHELLE MONDIALE

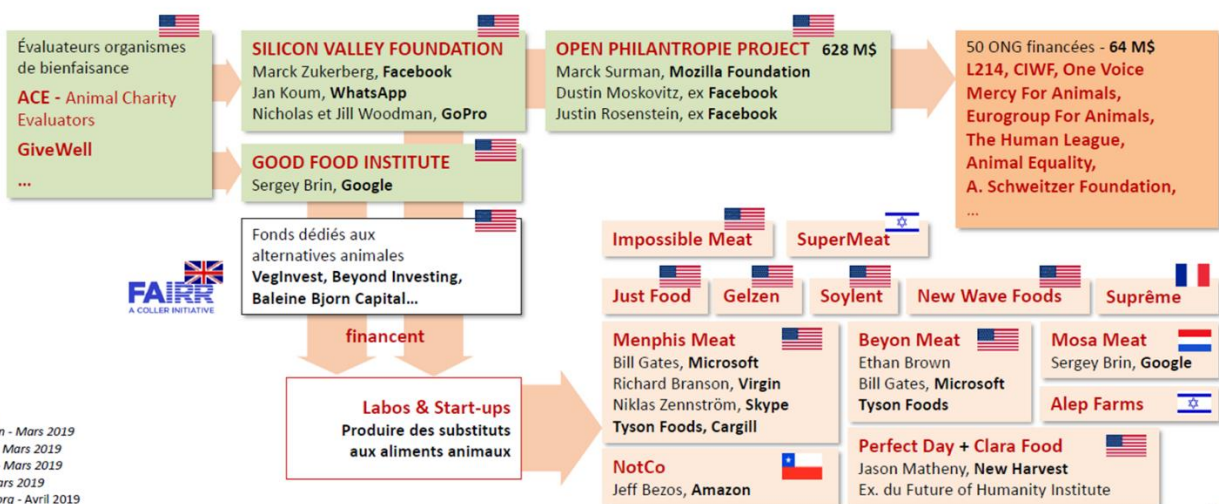
Les flux financiers en provenance des grands philanthropes américains diffusent à l'échelle mondiale :



Données sources : Rethink Priorities (<https://rethinkpriorities.org>)

Au niveau européen : extrait d'un colloque à l'Assemblée nationale en novembre 2019⁹

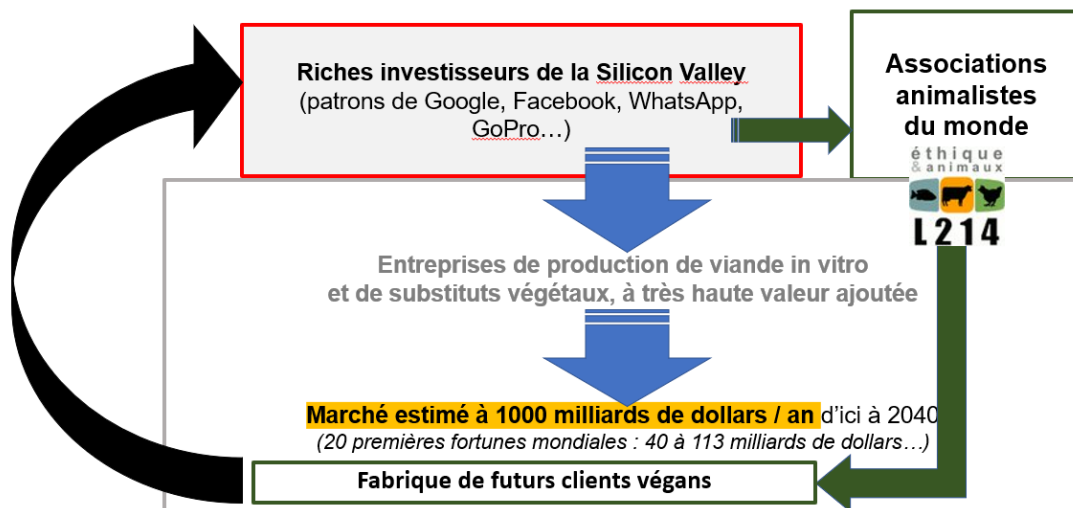
La "Vegan Mafia", une puissante mobilisation économique et financière US



Sources :
 We Demain - Mars 2019
 Le Monde - Mars 2019
 Les Échos - Mars 2019
 L'ADN - Mars 2019
 Incorrec.org - Avril 2019
 Paul Aries - Juillet 2019

56

Traduction :



En France, la même démarche est observée avec le bien connu patron de Free, Xavier Niel, également grand patron de presse (Le Monde, l'Obs, ...). Celui-ci a soutenu en 2020 le fameux Référendum d'Initiative Partagée (RIP) sur la cause animale avec plusieurs personnalités, journalistes (ex : Hugo Clément) et associations, comme L214. Le milliardaire investit dans le même temps dans l'entreprise « Les Nouveaux Fermiers », première usine construite en 2020 produisant de la « viande végétale » en France ; et dans 77 Foods, spécialisée dans le faux bacon ou encore Motif Ingredients (substituts végétaux) aux côtés de ...Bill Gates, Jeff Bezos (Amazon), Jack Ma (Alibaba).

Pour ce qui concerne la France, nous avons des données économiques sur L214, PAZ (cf. ci-dessous) et une information imprécise pour One Voice qui confirme toutefois son implication au sein de ce système. A Lyon pour la Journée Mondiale pour la Fin de la Pêche (JMFP) 2023, initiée par l'association PEA (Pour l'Egalité Animale), One Voice était associée à la promotion de « thon végétal » issu d'une filiale du groupe Nestlé.

Ces nouveaux moyens expliquent que quelques dizaines de milliers d'adeptes de l'antispécisme au niveau national parviennent à menacer sérieusement la passion de plus de 3 millions de pêcheurs réguliers.



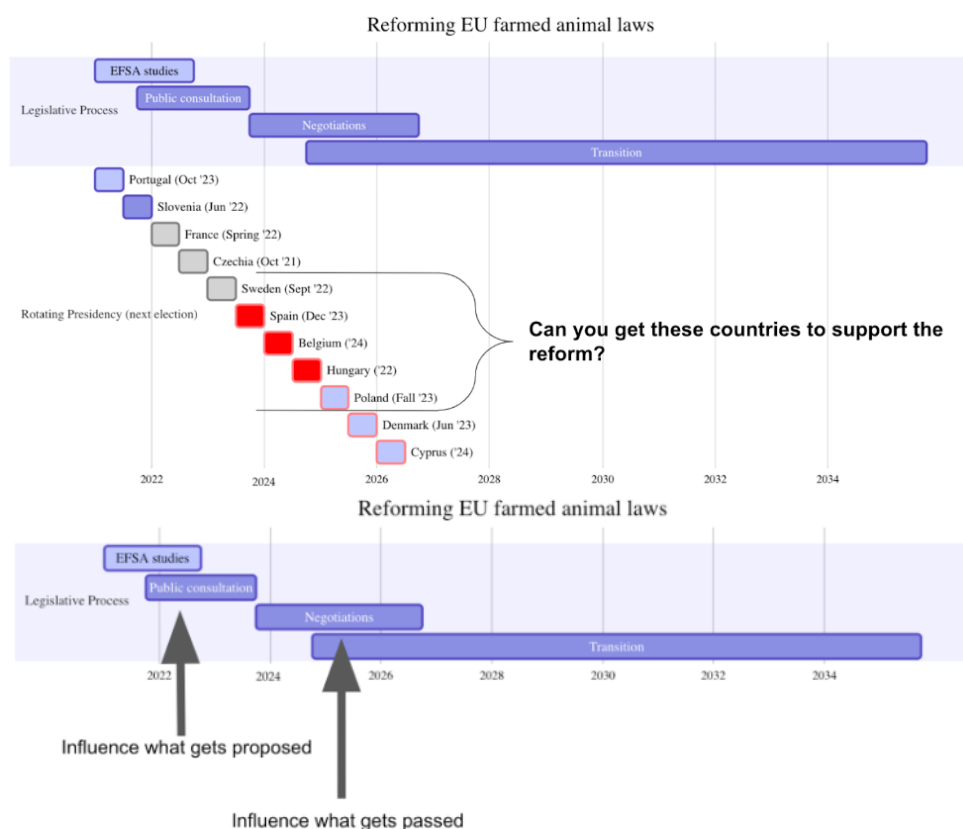
6 147 059 \$ versés entre décembre 2017 et août 2023

The screenshot shows the Animal Charity Evaluators website. At the top, there is a search bar and navigation links: ABOUT, BLOG, TRANSPARENCY, and DONATE. Below the navigation bar, there is a section titled 'ANNOUNCING OUR FALL 2019 EFFECTIVE ANIMAL ADVOCACY FUND GRANTS' dated November 17, 2019, by Marianne van der Werf. Below this, there are two donation announcements: 'Paris Animaux Zoopolis (\$40,000)' and 'Pour L'Egalité Animale (\$15,000)'. The Paris Animaux Zoopolis announcement includes a small logo of a lion's head. The Pour L'Egalité Animale announcement includes a small logo of a cow's head.

UNE STRATEGIE POLITIQUE A L'ECHELLE EUROPEENNE

Les dons sont fléchés de manière à atteindre des objectifs précis planifiés dans le temps. Ainsi, des structures de recherche (ex : Rethink Priorities) élaborent des stratégies financières en fonction des étapes du processus législatif européen. Ils ciblent les dons et les actions en fonction des présidences tournantes de l'UE, des phases du processus de négociation, des alliances entre pays membres. Ainsi, à échéance 2029, l'Open Philanthropy vise l'objectif que l'UE impose l'étourdissement des poissons d'élevage commercial avant l'abattage :

- And Open Philanthropy asked **by the end of 2029, will the European Union require commercially farmed fish to be stunned before being slaughtered?**^o



L'IFREMER (2024) mentionne justement sur son site : « *Cependant, dans le cadre du programme « Farm to Fork » (De la ferme à la table), l'Union européenne a récemment sollicité l'EFSA pour mettre à jour la partie « bien-être » en élevage au regard de l'évolution des connaissances ces 13 dernières années sur plusieurs espèces : les saumons, les truites, d'autres espèces d'eau douce et les poissons marins. Il faudra cependant attendre 2029 au mieux pour que la réglementation européenne intègre ce nouvel état de l'art. C'est le temps que prennent les évolutions des réglementations. Il serait aussi important que ces mises à jour ne traitent pas uniquement de la question de l'élevage mais aussi des règles de « protection » des poissons lors de l'abattage.* »

L214 réservera un financement de 158 000 € de l'Open Philanthropy pour un projet dans le cadre de la campagne pour les élections européennes de 2024³⁰.

6.3 Fiche argumentaire Bloc 3 : l'imposture idéologique : l'homme, est-il un animal comme les autres ? Les conséquences perdant / perdant du postulat antispéciste.

Ce qui est mis en avant par l'humanisme pour distinguer l'homme de l'animal, ce n'est pas, comme le disent les antispécistes, la faculté de raisonner ou bien encore le langage, c'est l'autodétermination, la faculté de choisir son propre comportement et d'élaborer en commun avec d'autres des normes universelles de type moral. Ainsi, ce qui fonde le sujet ayant des droits, c'est cette capacité reconnue à tout homme d'être à distance de conditionnements biologiques et sociaux, et d'être autonome, d'élaborer ses propres lois. C'est ce qu'on appelle, à proprement parler, une « personne ». Or en prenant la « sensibilité » et non l'autonomie comme ce qui fait qu'un sujet peut avoir des droits, on détruit le concept même de « personne » réservé à l'homme et à tout être témoignant d'autonomie ; et donc on détruit les principes humanistes qui fondent toute notre organisation juridique. La notion de « personne » devenue vague peut alors en venir, pour les antispécistes, à désigner n'importe quel animal pourvu qu'il ait un certain degré de sensibilité et des intérêts vitaux à défendre. Le philosophe Francis Wolff, nous en avertit : s'il faut lutter contre l'assimilation des animaux à des objets, il faut tout autant combattre leur assimilation à des « personnes ».

Pour bien montrer que l'homme se distingue des animaux, on pourrait ajouter un raisonnement qui montrera que les antispécistes se contredisent eux-mêmes. En effet, l'Homme est le seul à se demander s'il a le droit ou non de manger d'autres animaux. Le philosophe Raphaël Enthoven avance qu'« en demandant à l'homme de devenir herbivore alors qu'on ne demande pas la même chose aux animaux, on considère que l'homme est supérieur, car seul à être doté d'une morale ». Maintenant qu'est-ce que cela prouve ? L'antispécisme voulait supprimer la hiérarchie entre les hommes et les animaux, mais on vient d'assister en suivant leur raisonnement à un « retour de la hiérarchie sous couvert d'un discours qui veut l'abolir ». La notion de « personne », du « sujet de droit » se fonde donc bien sur la capacité d'un être à devenir autonome, à établir des lois morales universelles.

AU BOUT DE LA LOGIQUE ANTISPECISTE : ELIMINER LES ANIMAUX POUR LEUR BIEN

Proclamer que tous les animaux ont un droit à la vie, ont un droit à défendre leurs intérêts et qu'il faut donc les empêcher de mourir et de souffrir est inconséquent sur le plan écologique. En effet, de nombreux animaux ne peuvent vivre qu'au détriment d'autres espèces. Nous aurions beau nous abstenir de manger des animaux, nous n'empêcherons jamais d'autres espèces de le faire, puisqu'il en va de leur survie.

Et si d'aventure nous intervenions systématiquement dans la nature pour empêcher qu'un animal en mange un autre, alors notre intervention serait non seulement une tâche impossible à réaliser, mais elle serait contradictoire de la préservation même des équilibres naturels.

Néanmoins, la logique antispéciste poursuit inlassablement un idéal sans fondement. Il suffit de se plonger dans le « Cahier Antispéciste n°41 - Éliminer les animaux pour leur bien : promenade chez les réducteurs de la souffrance dans la nature (Estiva Reus) ». Le courant R.W.A.S. (Reducing Wild-Animal Suffering), développé par les têtes pensantes du mouvement antispéciste, a des propositions concrètes à avancer concernant les animaux sauvages :

« Une fois posé que la condition des animaux sauvages est atroce, qu'ils sont incompetents pour y remédier, et qu'il « nous » appartient de le faire à leur place, deux voies se présentent : d'une part, celle consistant à empêcher autant que possible la vie animale sauvage ; d'autre part, celle visant à réformer de fond en comble le fonctionnement de la nature, afin que la vie y devienne plaisante » (<https://www.cahiers-antispecistes.org/chapitre-5-comment-reduire-la-souffrance-des-animaux-sauvages/>).

Au bout de cette pensée délirante, il y a les propositions suivantes : mettre au point des préparations alimentaires végétales pour prédateurs, intervenir sur le génome des prédateurs afin de leur ôter l'envie de chasser et de les rendre aptes à se nourrir de plantes, mettre à mort l'ensemble des prédateurs....

L'antispécisme verse donc dans un anti-écologisme qui ne s'avoue pas, qui ne veut pas dire son nom. Doit-on s'en étonner ? Non, car les antispécistes ont moins le souci d'améliorer la vie concrète de la faune sauvage en préservant les équilibres écologiques que de vouloir faire avancer l'homme sur le chemin d'une prétendue perfection éthique ; une perfection des conduites et des comportements qu'ils considèrent comme supérieurs à ceux que propose l'humanisme.

LE FANTASME IDEOLOGIQUE DES ANTISPECISTES : UN MONDE SANS PREDATION, SANS SOUFFRANCE...

Les antispécistes sont uniquement sensibles à la souffrance d'un animal. L'émotion empreint leurs paroles, presque à leur insu : des paroles d'indignation qui reflètent un refus de la vie dans sa dimension de lutte pour la survie de l'individu et de l'espèce. Lutte cruelle et cependant réelle. A défaut de cette reconnaissance, la nature est fantasmée. Ainsi une farouche pathophobie, un dégoût de toute souffrance, de toute affection douloureuse, les entraînent à imaginer un monde à la convenance de leur propre sensibilité c'est-à-dire un paradis pacifique dans lequel aucun animal ne mangerait plus un autre animal doué de sensibilité ; bref, un monde fantasmé dans lequel aucune violence interspécifique ou intraspécifique n'existerait. Comme dans Walt Disney ou certaines productions hollywoodiennes, on voudrait pouvoir choisir entre le bien et le mal de manière binaire, mais ceci ne correspond pas à la réalité. **La réalité de la pêche, c'est une relation complexe avec les animaux, faite d'admiration, de respect, mais aussi de prédation qui peut aboutir, et aboutit parfois à la mort de l'animal.** Cela ne fait pas de nous des êtres pervers ou sociopathes, mais des pêcheurs qui entretiennent avec l'objet de leur capture un rapport sensible.

SAVOIR IDENTIFIER LEUR STRATEGIE ET LEURS TECHNIQUES DE MANIPULATION

L'objectif des antispécistes est d'obtenir des modifications comportementales dans le long terme. Pour cela, ils se basent sur les enseignements de la psychologie sociale. Il est essentiel de connaître les fondements de leur méthode pour comprendre leur action.

La stratégie des petits pas...

« Les humains sont bien davantage des animaux sociaux que des animaux rationnels » ; « ils veulent (...) que les changements se produisent lentement et de façon contrôlée ». « Le but prioritaire du mouvement pour les droits des animaux doit être de créer la pression politique suffisante pour obtenir des réformes progressives. » « La campagne ne doit pas demander de grands changements dans la société. Le but doit être réaliste et ne pas conduire vers l'inconnu. L'évolution de la société dans son ensemble doit être lente et continue. » - Martin Balluch, 2008, Les Cahiers Antispécistes.

En y allant petit à petit, en interdisant par exemple la pêche au vif pour commencer, puis la pêche à l'aide d'hameçons avec arillons, puis la pêche no kill (comme en Suisse, en Allemagne), la compétition...pas à pas, les antispécistes vont patiemment avancer leurs pions, tout en rencontrant de moins en moins d'opposants : les rangs des pêcheurs s'éclairciront sans doute progressivement à mesure que les possibilités de pêche se réduiront.

...pour des réformes législatives progressives

« Le but de la campagne doit être de changer la société, le système social dans lequel vivent les gens, et non leurs opinions personnelles. » Martin Balluch, 2008.

On ne peut pas convaincre les gens d'abandonner la pêche ou une technique de pêche, cela demanderait beaucoup trop d'effort pour un résultat incertain. Il faut donc passer en force mais avec tact, en modifiant les lois (arrêtés municipaux, préfectoraux, Code de l'Environnement, loi sur le bien-être animal), forger un nouveau cadre auquel la population de pêcheurs devra se conformer ; elle finira par s'y habituer. En cela **la législation sur le bien-être animal, nécessaire pour réguler les dérives de l'exploitation animale, constitue malheureusement un cheval de Troie de l'idéologie antispéciste.**

Issue d'une volonté d'adoucir les mœurs et de lutter contre les mauvais traitements des bêtes (première loi Grammont en 1850), elle passe à la protection des « animaux d'affection » en soi. D'après FABRE (2021)³¹, cette évolution à la fin du XIXe rejoint les préoccupations féministes d'alors, ce qui explique encore aujourd'hui [le lien que font les antispécistes avec les luttes antiracistes et féministes](#). Les animalistes jouent sur cette « convergence des luttes ». SUGY (2021)³ montre bien le côté pernicieux de cette démarche, qui conduit à discréditer la moindre opposition à l'antispécisme avant même tout débat.

Dans la loi de 1976, l'animal est défini comme un « être sensible » qui doit être positionné dans des « conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce ». Et avec l'émergence du terme de bien-être (welfare) dans les années 1960, se concrétise le paradigme des « 5 libertés de l'animal » qui doivent conduire non plus l'espèce ou la population, mais bel et bien chaque « individu animal » à un état de bien-être. On retrouve ces 5 libertés sur le [site du ministère de l'Agriculture](#) :

- **absence de faim, de soif et de malnutrition** : il doit avoir accès à l'eau et à une nourriture en quantité appropriée et correspondant aux besoins de son espèce et de son statut physiologique ;
- **absence de peur et de détresse** : les conditions d'élevage ne doivent pas lui induire de souffrances psychiques ;
- **absence de stress physique et/ou thermique** : l'animal doit disposer d'un certain confort physique ;
- **absence de douleur, de lésions et de maladie** : l'animal ne doit pas subir de mauvais traitements pouvant lui faire mal ou le blesser et il doit être soigné en cas de maladie ;
- **liberté d'expression d'un comportement normal de son espèce** : son environnement doit être adapté à son espèce (il doit être en groupe si c'est une espèce sociale par exemple).

Historiquement, le droit en matière de protection s'était centré sur les animaux domestiques ou les animaux sauvages détenus en captivité, mais pas sur les animaux sauvages, *res nullius*. Ce qui change dans la position des animalistes, c'est une volonté d'appliquer ces 5 libertés (conçues pour les animaux élevés ou détenus) aux animaux sauvages, en arguant que [leur bien-être in situ n'est pas un objectif suffisant](#). Les individus animaux « doivent vivre des expériences émotionnelles positives ». Il ne reste plus grand-chose à supprimer pour passer des « individus animaux » aux « individus humains et non humains », ce **qui donnerait les mêmes droits aux animaux et aux humains...**

Dans les années 1990, l'UE a consacré la notion de bien-être animal. Il existe même une ONG 'Eurogroup for animal welfare' chargée de faire du lobbying au sein de l'UE, ce qui a permis de faire entrer le terme de 'welfare' avec une forte occurrence dans plusieurs directives, d'intégrer la notion de BEA dans les aides PAC et de suggérer de passer d'obligations de moyens à des obligations de résultats. En France, après une apparition du terme de BEA dans les années 2000, la loi EGALIM (2018) liste dans son titre les « mesures en faveur (...) et respectueuse du bien-être animal », et on commence à voir des « labels » estampillés bien-être animal, gérés le plus souvent par ... des associations animalistes !

La stratégie du tube de dentifrice³²

Le concept est simple : d'un côté, enlever ce qui bloque l'ouverture du tube, en trouvant ou en proposant des alternatives comme la « viande végétale », ou la pêche aux leurres, sans arillons... De l'autre côté, faire pression sur le tube : manifestations hostiles, discours de culpabilisation sur la souffrance animale, menaces de coupe des subventions municipales aux pêcheurs ou alors conditionner l'octroi du droit de pêche... s'ils acceptent de renoncer à cette liberté de pêcher au vif, alors on accepte les pêcheurs sur le site. Quand le résultat est obtenu, on passe aux objectifs suivants. Jusqu'à ce que le tube soit complètement vide.

LES CONSEQUENCES PERDANT / PERDANT : CAS DE LA PECHE ELECTRIQUE

Connaître pour protéger : oubliez tout, pauvres pêcheurs... ce principe pourtant essentiel et évident pour tous les professionnels et amateurs œuvrant en faveur de l'environnement n'est plus du goût de tout le monde. L'association antispéciste One Voice vient de le faire savoir sur nos territoires. One Voice : une dizaine de salariés, environ 1 000 adhérents si l'on en croit les montants des cotisations perçues en 2021, mais...779 000 followers sur Facebook !

Leur nouveau combat, leur nouvelle croisade idéologique à l'heure du changement climatique : faire interdire **la pêche scientifique d'inventaire à l'électricité**. Cette technique simple, qui consiste à attirer les poissons grâce à un champ électrique pour les capturer, les dénombrer avant de les relâcher dans leur élément, est utilisée depuis des décennies pour suivre l'évolution de la qualité de nos cours d'eau. Cette méthode est en effet la seule capable de fournir les renseignements nécessaires au diagnostic de l'état de santé des peuplements de poissons de nos rivières : diversité, densités, biomasses, classes d'âge, pathologies des différentes espèces... le tout avec un impact infime sur les populations, de toutes les alternatives possibles la meilleure, et utilisée mondialement en écologie depuis plus d'un demi-siècle pour toutes ces raisons. **Citons par exemple les Listes Rouges Régionales "Poissons"** établies grâce aux données de pêches électriques des Fédérations de Pêche et de leurs partenaires (OFB, Universités, ...) qui illustrent les apports essentiels de cette méthode d'échantillonnage.

Mais alors quel est le problème nous direz-vous ?...

Eh bien c'est là que le dogme idéologique entre en application : nous avons parlé d'impact infime, mais cela est déjà intolérable pour l'antispéciste convaincu. Qu'une fraction minime d'un échantillon de poissons, qui lui-même ne concerne qu'un petit bout de rivière, puisse mourir à l'issue des investigations est intolérable pour les intégristes animalistes. Dans les scénarios les plus pessimistes, moins de 5% des poissons d'environ 100 m de rivière ne survivent pas à ces manipulations, alors que « naturellement » 50 à 95% des individus de meurent en un seul été sur des dizaines de kilomètres : c'est inadmissible... **bienvenue au royaume antispéciste**.

Fin des pêches de sauvegarde ?

Donc il nous faudrait abandonner au nom de ce dogme, par exemple, les sauvetages avant travaux de restauration de nos rivières, puisqu'ils deviendraient moralement insupportables ; nous aurions le choix entre laisser les pelleteuses écraser ou ensevelir les poissons, ou alors plus probablement ce qui serait souhaité par One Voice, ne plus faire de travaux dans les rivières pour les restaurer, tout simplement ! Savent-ils seulement qu'il y a des conduites d'eau usée, d'eau potable, des routes et des milliers d'infrastructures qui traversent ou bordent les rivières ? qu'il faut intervenir pour les réparer parfois ? ou tout simplement pour les rendre plus franchissables par les poissons, afin qu'ils regagnent des frayères ou des refuges frais près des sources ? Et que seule la pêche électrique de sauvetage préalable permet alors d'éviter de détruire 100% des poissons ?

Fin des suivis piscicoles ?

Par ailleurs, il faudrait abandonner également les suivis de long terme, qui permettent de tirer la sonnette d'alarme auprès de tous les acteurs de l'Eau lorsque les polluants sont trop nombreux, lorsque les pompages sont excessifs, lorsque l'hydroélectricité laisse les poissons ou leurs œufs sur les cailloux ou sous la vase, lorsque les bassins versants souffrent d'un manque de gestion et de considération dans un contexte de réchauffement climatique aux impacts dramatiques sur les cours d'eau ? ou qui permettent au contraire de montrer que les travaux de replantation de ripisylve, de suppression de barrage, de restauration des formes naturelles des rivières fonctionnent quand on s'en donne la peine ? Car ils ne proposent aucune méthode de remplacement et ils seraient bien en peine de le faire, ça n'existe tout simplement pas en 2024 !

Inculture et sensiblerie, un cocktail dangereux

Les voilà qui s'insurgent aussi du fait que les associations de pêcheurs aient le droit de pratiquer ces comptages : « Comment peut-on espérer que des associations dont l'intérêt principal est la pratique de la pêche fassent un travail d'inventaire sérieux et impartial ? » ... cela en dit long sur le niveau d'inculture de One Voice ! Auraient-ils l'idée de vérifier qui sont les personnes qui travaillent pour les pêcheurs ? des centaines de techniciens, ingénieurs et docteurs en hydrobiologie, tous formés et habilités pour ces protocoles de pêche qui ont des objectifs précis, le premier étant de rendre compte de la réalité de terrain ? et ce en partenariat avec de nombreux organismes, publics et privés, partenaires de longue date, ce qui prouve la valeur du travail accompli et la confiance accordée ? Oui, pour pêcher, il faut des poissons, et pour avoir des poissons, il faut des milieux en bonne santé, tout le monde peut comprendre cela. Il est donc impératif de diagnostiquer le plus objectivement et rigoureusement possible cet état de santé pour être en capacité de détecter des anomalies et proposer les bons remèdes si besoin.

Mais non, pour One Voice, tout le monde, des pêcheurs aux « cabinets indépendants » « va faire souffrir des poissons pour obtenir des données sur leurs populations » : « intolérable » ! « One Voice demande aux préfetures de renoncer à l'adoption de ces arrêtés nocifs pour les poissons ».

La sensibilité acquise par nos professionnels spécialisés sur la faune piscicole est souvent le fruit d'un mélange de passions personnelles et de convictions environnementales, forgée par des milliers d'heures de terrain passées au bord et au chevet des milieux aquatiques, par des milliers d'heures de lecture à éplucher de la bibliographie sur les poissons, des dossiers de projets de restauration ou de dégradation des milieux, affinée par les échanges de points de vue avec les centaines d'acteurs de l'eau. Mais aujourd'hui, cette sensibilité essentielle à l'exercice de nos missions de protection des milieux est foulée aux pieds par la sensiblerie la plus niaise, la plus absurde et la plus dangereuse qui soit, nourrie goulument par le torrent d'âneries prêchées par les antispécistes sur les réseaux sociaux. Les antispécistes se font donc les alliés objectifs des pollueurs (d'où qu'ils soient), des bétonneurs, et des cureurs/calibreurs de cours d'eau à la pelleteuse. Car qui, sinon celui qui détruit les milieux, a un intérêt à ce qu'aucune donnée scientifique ne puisse lui être opposée ?

Cet exemple édifiant sur la pêche scientifique mène à la conclusion que **l'idéologie antispéciste compromet dangereusement et inéluctablement la véritable écologie.**



LA PECHE BONNE POUR LA SANTE DES HOMMES ET DES MILIEUX : IL FAUDRAIT Y RENONCER ?

Le contact avec la Nature et la détente sont les motivations premières de 90% des pêcheurs ! Mais pour quelles raisons ? Derrière cette observation anodine se trouve un élément fondamental, pourtant rarement mis en valeur, sur lequel nos voisins anglais ont commencé à travailler sérieusement.

La pêche est excellente pour la santé et notre bien être !

Différentes études dont le très sérieux King's College de Londres³³ se sont penchées sur les bienfaits des activités de pleine nature. Les résultats sont éloquentes : s'évader dans les espaces verts et se sentir proche et connecté à la nature stimule le sentiment de bien-être, améliore l'humeur et permet aux gens de trouver un répit face au stress de la vie. La pêche supprime ce stress de notre environnement quotidien et prodigue ses bienfaits à la fois physiquement et mentalement³⁴.

Pour notre santé physique :

Les sessions de pêche à la ligne sont souvent moins intenses, mais plus longues que celles des autres sports, produisant une consommation d'énergie similaire. Des chercheurs de l'Université d'Essex, au Royaume-Uni, ont comparé l'effort physique de la pêche à la ligne à six autres activités : la pêche à la ligne était deux fois moins intense que le VTT ou l'équitation, mais en raison de la durée plus longue, l'énergie totale utilisée par session de pêche était équivalente voire supérieure à toute autre activité sportive !

Sans oublier un intérêt crucial de la pêche à la ligne par rapport aux autres activités : à chaque pêcheur sa pratique. Notre sport offre toute une gamme d'activité physique de faible, moyenne et haute intensité : elle permet de devenir plus actif physiquement à un rythme qui nous convient, quel que soit notre âge. Du compétiteur acharné qui parcourt des kilomètres en terrain chaotique et enchaîne des centaines de lancers au pêcheur tranquillement concentré sur des pêches simples et conviviales, les bienfaits de l'activité physique sont là. Pour les anciens, c'est une aide précieuse au vieillissement actif, à la participation tout au long de la vie à cette forme d'exercice au grand air si bénéfique.

Pour notre santé mentale :

La pêche offre l'occasion de prendre du temps et de s'éloigner d'une vie bien remplie et mouvementée. Pêcher est excellent pour la relaxation ; le développement des capacités d'adaptation, de concentration, l'apprentissage actif, la création de contacts sociaux, aident à maintenir une santé mentale positive.

Cerise sur le gâteau, la pêche est une des rares activités intergénérationnelles qui permet de profiter du temps en famille, tous ensemble. En aidant au rétablissement et à la prévention des problèmes de santé mentale, en renforçant nos relations et notre confiance, en développant nos compétences et connaissances, la pêche peut fournir des objectifs, de la motivation, et augmenter les opportunités de réussite. Tout en soulageant du stress, la pêche à la ligne introduit des facteurs de protection qui favorisent une bonne santé psychique.

Un important corpus de travaux est en train d'émerger pour explorer comment les environnements verts, en particulier ceux qui contiennent de l'eau, peuvent améliorer l'humeur et l'estime de soi et éviter les formes légères de dépression et d'anxiété. Il a également été démontré que l'augmentation de l'activité physique a un effet positif sur l'amélioration de l'humeur et la réduction des symptômes de dépression et d'anxiété légères à modérées. La pratique de la pêche à la ligne tire donc parti de ces deux domaines bénéfiques.

Amener les gens à pratiquer des activités physiques et sportives est une préoccupation de très longue date en termes de santé publique. La pêche à la ligne conduit des millions de passionnés à être actifs dans les environnements extérieurs et doit être reconnue comme une contribution précieuse pour notre bien-être.

Pour la santé des écosystèmes :

Les pêcheurs sont des sentinelles actives qui rendent de nombreux services aux écosystèmes aquatiques qu'ils arpentent ! Veille, connaissance, restauration, protection. Les attaques contre la pêche font perdre un temps précieux initialement consacré à ces missions, que les antispécistes voudraient très concrètement voir disparaître. Ils agissent ainsi à l'encontre de l'intérêt général que nous défendons. Parce que des cours d'eau en bonne santé, avec des liens trophiques fonctionnels, permettent tous les usages, de l'eau potable à la pêche en passant par l'agriculture ou la baignade...

Les pêcheurs sont par ailleurs de manière historique les premiers, et souvent les seuls, à s'être mobilisés pour améliorer la qualité des rivières. Les travaux divers de Gabrielle BOULEAU à cet égard sont très intéressants, et ils rappellent le rôle qui a été le nôtre au cours des dernières décennies : « *Les pêcheurs ont été pratiquement les seuls en France jusqu'à maintenant à dénoncer la pollution des eaux et à lutter pour le maintien de leur pureté et de leur hygiène indispensables aux populations.* » (BOULEAU, 2013 *Pollution des rivières : mesurer pour démoraleiser les contestations*). Elle rappelle aussi le rôle des fédérations dans les années 1950 qui ont permis d'aboutir à une ordonnance sur la reconnaissance du concept de pollution (1959) puis à la prise en compte des pollutions chroniques, et à l'avènement de la loi sur l'eau de 1964³⁵. C'est ensuite que sera mis en place le premier inventaire national de la pollution en 1971 qui débouchera sur des besoins d'analyse et de suivi plus structurés³⁶. Puis la loi « pêche » du 29 juin 1984 consacrera l'approche écologique de la qualité des cours d'eau en droit français, par la prise en considération de l'habitat du poisson afin d'assurer sa conservation (Drobenko, 2015)³⁷. Plus récemment, c'est bien le monde de la pêche qui s'est mobilisé lors des lois sur l'eau de 1992 puis de 2006 pour faire valoir la bonne santé des rivières, condition préalable à la réalisation de notre loisir mais avant tout à la survie des poissons.

6.4 Fiche argumentaire Bloc 4

POUR LA PECHE AU VIF

Il ne s'agit ni plus ni moins que de leurrer le poisson prédateur à l'aide de ce qu'il mange, en plaçant un poisson sur un hameçon : il s'agit de l'essence même de la pêche. Perdre la bataille du vif atteindrait les fondements même de la pêche à la ligne.

Cette technique ancestrale, efficace et abordable pour tous est la seule qui permette aussi bien aux débutants qu'aux anciens, ou aux personnes physiquement limitées, de capturer ces prédateurs. C'est une des raisons qui explique que près de 50% des pêcheurs réguliers la pratiquent^{38 39}.

Cette pêche s'avère la plus efficace dans différentes situations, par exemple lors de la saison hivernale, ou dans des milieux où les poissons deviennent méfiants vis-à-vis des leurres artificiels. L'efficacité tient aussi à la nature même de l'appât, qui constitue un apport énergétique intéressant susceptible de mobiliser davantage le prédateur par rapport à d'autres ressources. Renoncer à cette technique, complémentaire aux autres, ferait perdre au pêcheur des chances de succès notables.

Les dommages potentiels de la pêche au vif sur les prises hors tailles légales de capture sont souvent invoqués pour réclamer l'interdiction de la technique. Mais comme pour toute pêche aux appâts vivants, lorsqu'il est nécessaire de préserver certains spécimens, le ferrage à la touche s'impose et permet de relâcher sans dommage les poissons piqués, comme avec des leurres artificiels. Avec une bonne information sur cet aspect, l'utilisation d'hameçons circulaires (« circle hook ») peut également être préconisée d'après la littérature scientifique⁴⁰ pour améliorer la survie des poissons remis à l'eau, même si cela n'est pas systématique car dépendant des espèces et des caractéristiques d'hameçon⁴¹.

Certains pays comme l'Irlande ont depuis longtemps interdit la pêche au vif : mais cela s'est fait pour des motifs sanitaires, pour éviter des transferts de pathogènes, ou écologiques, pour contrôler les introductions d'espèces. En France, le Code de l'environnement encadre strictement les esches autorisées.

Une interdiction serait un acte injustifié, discriminatoire envers tous ceux qui ne peuvent lancer des leurres artificiels toute une session, technique nettement plus onéreuse et exigeante physiquement. Ce serait les condamner à renoncer aux bienfaits physiques et psychiques bien réels que procurent la pêche au nom d'une idéologie abstraite, hors sol, à une époque où l'apaisement des tensions et le répit face au stress de la vie sont plus que jamais nécessaires.

Parfois taxée d'être vouée à disparaître, son usage a été redynamisé auprès d'un public plus jeune avec la pêche du silure, qui se pratique à l'aide de vifs de bonne taille pour la recherche notamment des gros spécimens particulièrement méfiants.

POUR LES HAMEÇONS

En 2023, en France, de nombreuses polémiques existent encore sur l'utilisation des hameçons : triple ou simple ? Avec ou sans ardillons, cette petite pointe apparue il y a plus de... 12 000 ans⁴² ? Ces interrogations, si elles sont bien légitimes, cristallisent un certain nombre de tensions au sein même de nos communautés de pêcheurs. Qu'en dit la science ?

Cette question des ardillons n'est pas nouvelle puisque les pêcheurs se la posent depuis près de 100 ans : les premières études menées par la communauté scientifique sur les conséquences de la pêche avec ou sans ardillons datent de 1930. L'ensemble des études menées au cours des 90 dernières années converge vers un consensus : la pêche avec ardillons a un impact marginal à nul sur la survie des poissons relâchés (souvent moins de 1% de différence entre les taux de survie avec ou sans ardillons).

Parmi ces études, nous pouvons citer : Westerman (1932)⁴³ ; Falk et al (1974)⁴⁴ ; Schill et Scarpella (1997)⁴⁵ ; DuBois et Dubielzig (2004)⁴⁶ ; DuBois et Kuklinski (2004)⁴⁷ ; DuBois et Pleski, 2007⁴⁸ ; Bartholomew et Bohnsack (2005)⁴⁹ ; Alos et al (2008)⁵⁰ ; Brownscombe et al (2016)⁵¹.

Une étude allait à l'encontre de ce consensus : Taylor & White (1992)⁵². Critiquée par la communauté scientifique, cette étude a été corrigée dès 1997^{57,53}. En effet, de grosses erreurs méthodologiques avaient été commises dans ce travail, conduit par un étudiant en psychologie passionné de pêche, dans le cadre d'un module d'enseignement statistique (Baran, 2023)⁵⁴. Huehn et Arlinghaus (2011)⁵⁵, dans une méta-analyse incluant les résultats de cette étude erronée, affichent un intérêt des hameçons sans ardillons (-6% de mortalité) mais précisent qu'il peut être biaisé par des conjonctions de variables non étudiées. Par exemple, le fait que les appâts naturels, qui augmentent les taux de mortalité chez certaines espèces car plus profondément ingérés, soient associés quasi systématiquement à l'usage d'un ardillon pour retenir l'esche, n'a pas été pris en compte.

Notons qu'on n'observe pas non plus de différence de mortalité significative en comparant hameçons triples et simples. L'explication avancée est l'aptitude de l'hameçon triple à s'accrocher plus facilement et prioritairement sur le bord de la bouche du poisson, générant plus de dommages tissulaires du fait des trois branches, mais éloignés des points vitaux ; tandis qu'un hameçon simple peut être ingéré plus fréquemment en profondeur avec des conséquences physiologiques plus importantes.

Coté efficacité des pêcheurs, les choses se compliquent : entre 5 et 50% de pertes supplémentaires de poisson sont mentionnées lorsque nous n'utilisons pas d'ardillons et des hameçons plus simples (Alos et al, 2008⁶² ; Meka, 2004⁵⁶ ; DuBois et Kuklinski, 2004⁵⁹ ; Schaeffer et Hoffman, 2002⁵⁷). Ces résultats étant variables en fonction de l'espèce recherchée et du milieu pêché. Bref : moins il y a de branches à nos hameçons, moins il y a d'ardillons, plus le poisson s'échappe... rien de bien étonnant.

L'intérêt de notre loisir vient aussi de sa diversité – de milieux, de méthodes de pêche, de points de vue – qui permet à chacun d'y trouver sa place.

Si le choix de son type d'hameçon relève de la liberté individuelle de chaque pêcheur qui s'adapte à des situations particulières, nous ne devons pas oublier de rester soudés et solidaires. Chaque clivage qui déchire notre communauté est une porte ouverte à ceux qui souhaitent interdire purement et simplement notre loisir.



POUR LES EMPOISSONNEMENTS

Tout d'abord, cette pratique d'empoissonnement n'est ni automatique ni obligatoire, elle s'inscrit le cas échéant dans le cadre de la gestion piscicole effectuée par les associations locales de pêche et sous couvert d'un document élaboré par les fédérations départementales : le Plan Départemental de Protection des milieux aquatiques et de Gestion des ressources piscicoles (PDPG). Ce PDPG est un document approuvé par arrêté préfectoral et consacré par la loi du 8 août 2016, dite Loi Biodiversité.

Aussi, cette pratique visant à déverser des poissons issus d'élevage dans un but de les pêcher répond à plusieurs souhaits et critères lui donnant un véritable sens :

- Elle permet une pêche plus accessible à une partie des pêcheurs souhaitant consommer le poisson pêché (le plus souvent la truite arc en ciel, espèce non native, qui ne peut se reproduire ni se croiser avec les populations sauvages) ;
- Elle permet le maintien d'une activité de plein air, bonne pour la santé et le moral de ses pratiquants, quelles que soient leurs conditions individuelles ;
- Elle s'effectue fréquemment sur des parcours en rivière dont le fonctionnement naturel est dit perturbé ou dégradé, c'est-à-dire des milieux pour lesquels le cycle biologique des populations sauvages est altéré ou interrompu. La plupart du temps, elle s'effectue ponctuellement lors de temps forts, comme l'ouverture de la pêche dans les eaux de 1^{ère} catégorie (eaux à dominante salmonicole). Les empoissonnements sont également possibles en plan d'eau, toujours dans un but d'améliorer l'accessibilité et notamment pour les personnes à mobilité réduite ou pour les enfants ;
- Elle constitue souvent la seule manière de conserver un lien affectif avec des milieux aquatiques impactés par les activités humaines. Ces milieux, privés des empoissonnements, seraient désertés puis oubliés et abandonnés à leur sort. Les rivières finissent aussi par disparaître des mémoires et des préoccupations, et enfin des enjeux en matière de restauration, à la merci des pollueurs et/ou aménageurs peu scrupuleux. Il s'agit d'essayer de maintenir ce lien, maintenir une présence au bord de l'eau, conserver ce rôle de sentinelle, et surtout maintenir la mémoire des rivières.

La question de l'impact potentiel de ces empoissonnements sur le milieu récepteur est à considérer sous plusieurs angles :

- Les risques d'introduction d'agents pathogènes existent, l'empoissonnement n'étant pas un acte anodin et pour ce motif il est effectué par des pisciculteurs devant posséder les agréments sanitaires requis. Une veille attentive est toutefois nécessaire face aux maladies émergentes (CEV, PKD, autres parasites...) ;
- L'impact des poissons introduits sur les populations sauvages est également à étudier, avec les risques de concurrence pour la nourriture, l'habitat, les risques de prédation, les risques d'hybridation et d'introgression génétique ; d'où, notamment, le besoin de cadrage des empoissonnements par les PDPG, alimentés par des études rigoureuses.

En particulier, l'introduction des truites arc-en-ciel, une des principales espèces déversées, est régulièrement interrogée. Différentes études conduites sur le sujet en France^{58 59} n'ont pas observé d'impacts notables sur les populations piscicoles des cours d'eau, ni sur la chaîne trophique⁶⁰ notamment du fait de leur très faible temps de résidence dans les milieux avant qu'elles ne soient capturées, souvent moins d'une semaine⁶¹. Une potentielle concurrence a pu être mise en évidence entre stades juvéniles avec la truite fario⁶², mais la truite arc-en-ciel ne se reproduisant pas en France hors cas exceptionnel, ce problème ne concerne pas notre territoire. Ce n'est pas le cas dans d'autres pays, où l'espèce est à l'origine d'impacts écologiques divers, notamment sur les salmonidés natifs⁶³. Son introduction dans des milieux sans poissons entraîne potentiellement des impacts qui ne sont pas nécessairement propres à l'espèce.

POUR LE NO-KILL

Interdite en Allemagne, en Suisse (2008) sous couvert de bien-être animal⁶⁴, la pêche avec remise à l'eau systématique du poisson capturé est dans le viseur des antispécistes.

Des arguments sont souvent avancés quant à la survie – présumée faible – du poisson relâché, alors que la littérature est claire sur ce point : chez les espèces étudiées par la communauté scientifique, le taux de survie médian est proche de 90% (Bartholomew et Bohnsack, 2005 avec 274 références)⁶⁵. Cette valeur est confirmée par une autre revue de la littérature (Huehn et Arlinghaus, 2011)⁶⁷ qui pointe un taux de survie médian de plus de 92%. Les températures d'eau lors de la capture, la profondeur de capture, le temps de manipulation hors d'eau, la localisation de l'hameçon, le fait de couper la ligne en cas d'ingestion profonde, le type d'esche et la technique de pêche associée sont des facteurs pouvant influencer le taux de survie^{65 66 61 51}.

Si certains retours d'expérience locaux n'ont pas montré de changements sur les populations piscicoles contrôlées par des facteurs externes autres, ou en raison de dimensions trop faibles des parcours dédiés, le no-kill permet de redynamiser certaines populations soumises à des prélèvements importants (Wild trout III, 1984)⁶⁷. Mais il permet surtout une restructuration en tailles des populations piscicoles^{68 69} : le prélèvement dirigé sur les gros spécimens n'ayant plus lieu, les structures naturelles de population se restaurent avec une augmentation de l'abondance des gros poissons et une nette revalorisation de la qualité halieutique des parcours.

Des bénéfices sont attendus sur la dynamique de population liés à la présence des grands géniteurs^{70 71}: œufs plus gros et plus nombreux⁷², diversité des sites et des périodes de ponte⁷³ conférant potentiellement une meilleure résilience globale dans des milieux instables par nature. A plus long terme, des bénéfices génétiques sont également attendus en évitant la sélection involontaire des poissons plus petits, à croissance plus lente (évolution induite par la pêche – FIE)^{74 75 76 77 78}.

La présence d'un no-kill sur un cours d'eau permet de maintenir une présence et des sentinelles sur une rivière, contrairement à une réserve de pêche sur laquelle les pollutions sont moins fréquemment détectées faute de fréquentation et donc de surveillance suffisante.

Une alternative possible est la mise en place de fenêtres de capture, afin de bénéficier des mêmes avantages biologiques⁷⁹ et halieutiques⁸⁰ que ceux des parcours no-kill tout en autorisant un prélèvement, alors encadré par des considérations écologiques. Les antispécistes perdent alors toute prise sur des réglementations de cette nature.

POUR L'ACTE DE PECHE

Le reproche est fait à la pêche de loisir d'être un acte de cruauté, étant donné que l'objectif est le plaisir du pêcheur au détriment du bien-être du poisson.

L'acte de pêche dans sa forme basique, avec prélèvement, se justifie très simplement par l'accès à une ressource alimentaire avec une empreinte carbone faible à modérée. Sous réserve de prélever le poisson dans des zones non concernées par des pollutions aux micropolluants (PCB, PFAS...), il s'agit d'une ressource excellente pour la santé.

S'agissant d'un acte naturel, instinctif et enraciné dans lignée évolutive du genre Homo, qui les relie à leur condition animale, la pêche permet aux humains de faire partie de l'écosystème et de renouer avec ce qu'ils sont. L'argumentaire antispéciste avance parfois que le droit que s'octroie l'humain à disposer du poisson constituerait également une idéologie, qu'il s'agit d'un acte de domination de l'Homme sur une autre espèce. Concrètement, le côté instinctif et ancestral de la pêche profondément ancré dans la réalité fait voler en éclat ce postulat idéologique.

L'acte de pêche avec remise à l'eau est celui qui est principalement visé par les antispécistes qui crient à la barbarie. Un premier élément de réponse vient de la nature même de la cruauté, qui qualifie une intention calculée d'un individu décidé à faire souffrir sa victime en tant que fin en soi. L'objectif du pêcheur n'a évidemment rien à voir avec cela : les blessures de captures et le stress global du poisson ne sont pas le but recherché. Cela se traduit par la volonté de remettre à l'eau le poisson dans les meilleures conditions possibles, d'optimiser la manipulation : limiter le temps hors de l'eau, mains et accessoires mouillés pour préserver le mucus... C'est également ce qui permet d'avoir une remise à l'eau efficace et de préserver la durabilité de la ressource^{67 70}.

D'autre part, la sensibilité des poissons n'ayant rien à voir avec celle des mammifères et encore moins celle des humains, parler de cruauté et de barbarie comme le font les adeptes de l'antispécisme revient encore une fois à tomber dans l'anthropomorphisme.

L'acte de pêche en lui-même constitue un lien unique, précieux, avec le milieu et la faune méconnus qui se cachent sous la surface. Il ne s'agit pas d'une activité passive, uniquement contemplative, mais au contraire une recherche active d'une interaction avec le poisson, d'une compréhension du fonctionnement de la rivière ou du lac. Sentir vibrer une ligne procure des émotions qu'aucune autre activité de pleine nature ne saurait fournir. C'est un apprentissage sensoriel fondamental du milieu, un concept clé en pédagogie. En retour, cela crée des liens extrêmement forts entre le milieu aquatique, les poissons et le pêcheur. Ce n'est pas un hasard si dans les métiers de l'eau, nous retrouvons tant de pêcheurs à des postes très variés, aussi bien dans les établissements publics qu'en bureau d'études ou en association. L'acte de pêche relie les humains à leur environnement et les antispécistes remettent en cause ce lien en s'attaquant à la pêche.

L'impact éventuel sur le poisson pêché est connu, assumé au regard du triple bénéfice que procure la pêche : pour les pêcheurs eux-mêmes, pour les populations piscicoles et pour les milieux en général. Cette forme de symbiose a effectivement un coût pour une partie des poissons, tout comme la symbiose de l'anémone et des poissons clown a un coût énergétique pour ces derniers : certains individus peuvent même être blessés ou tués dans des circonstances particulières, comme les jeunes stades de développement, mais à long terme l'association est globalement très favorable aux espèces concernées^{81 82}.

Enfin, il convient de relativiser l'acte de pêche, tant décrié par les antispécistes qui ne se préoccupent pas de l'impact de leurs propres modes de vie sur les poissons. En effet, en France, l'électricité provient majoritairement du parc nucléaire (environ 70%) suivi de l'hydroélectricité (environ 10%). Si l'impact de cette dernière est bien connu des pêcheurs et occasionne des mortalités de poissons aux différentes étapes de sa production, l'impact du nucléaire sur la faune aquatique est moins connu. Pourtant, c'est un prélèvement considérable d'après les données disponibles (Mediapart, 2020)⁸³ : chaque réacteur en circuit ouvert absorbe des quantités de faune aquatique de l'ordre de 150 tonnes par an. Ces chiffres varient selon les lieux, les saisons, l'âge et la taille des individus. À Penly (Seine-Maritime) par exemple, les 129 tonnes de poissons bloqués dans le système d'un réacteur pendant six mois représentaient 441 millions d'individus. Sur le territoire national, cela correspond à un prélèvement de plusieurs milliards de poissons chaque année. Cela signifie que toutes les activités de loisir et les usages consommant de l'électricité tuent, de manière indirecte, bien plus de poissons que la pêche. Rapporté à la consommation électrique individuelle moyenne, chaque personne en France tue chaque année des dizaines de poissons pour son activité quotidienne, ses loisirs audiovisuels... grands consommateurs de technologies numériques, les antispécistes détruisent ainsi eux-mêmes un grand nombre de poissons, ne serait-ce que pour maintenir le mode de vie et les loisirs qu'ils ont choisis. Ce qu'ils ne manquent cependant pas de reprocher aux pêcheurs...

7 Références

Sur la sensibilité du poisson, l'antispécisme et les enjeux économiques :

¹ Rose, J. D. 2002. The neurobehavioral nature of fishes and the question of awareness and pain. *Reviews in Fisheries Science*, 10: 1–38.

² Key B., 2016 : Why fish do not feel pain. *Anim Sent.* 2016 : 003.

³ Rose J D, Arlinghaus R, S J Cooke, B K Diggles, W Sawynok, E D Stevens & C D L Wynne, 2014 : Can fish really feel pain? *F I SH and F I SHERI E S* , 2014, 15, 97–133. DOI: 10.1111/faf.12010

⁴ Sneddon, L. U. 2003. The evidence for pain in fish. Use of morphine as an anaesthetic. *Applied Animal Behaviour Science*, 83: 153–162.

⁵ Pierre Le Neindre, Raphaël Guatteo, Daniel Guémené, Jean-Luc Guichet, Karine Latouche, Christine Leterrier, Olivier Levionnois, Pierre Mormède, Armelle Prunier, Alain Serrie, Jacques Servière (éditeurs), 2009. Douleurs animales : les identifier, les comprendre, les limiter chez les animaux d'élevage. Expertise scientifique collective, synthèse du rapport, INRA (France), 98 pages.

⁶ Lieury, N., Ruet, S., Albaret, M., Drouyer F., Baudoux B., Letty J., Urbaniac C., Devillard S., Million, A., 2016 : Les prélèvements de renards limitent-ils leur densité ? La compensation par immigration, un concept-clé pour comprendre l'impact des prélèvements sur les populations de renards. *Connaissance & gestion des espèces*, N° 310, 1er trimestre 2016, 10-16.

⁷ CERFE, 2012 : « Outils de veille de l'état des populations de mustélidés ». Elaboration et validation d'outils de suivi des populations de deux mustélidés, le Blaireau européen (*Meles meles*) et la Martre des pins (*Martes martes*). Rapport final d'activité 2010-2011, 40p.

⁸ <https://bet-barussaud.fr/le-domaine-vital-des-oiseaux-une-donnee-cle-pour-les-etudes-dimpacts/>

⁹ PIERCE et TOMCKO, 2005 : Density and biomass of native northern pike populations in relation to basin-scale characteristics of north-central Minnesota lakes. *Transactions of the American Fisheries Society*, 134:231-241, January 2005.

¹⁰ Stéphanie Boulêtreau, Laurent Beaulaton, Frédéric Santoul, Jérôme Prunier. Estimation de la biomasse d'espèces migratrices consommées par le silure glane dans le bassin versant de la Vilaine Rapport final. Université Toulouse 3- Paul Sabatier. 2024. hal-04874556

¹¹ Truchetet D., Couval G., Michelin Y., Giraudoux P., 2014 : Genèse de la problématique du campagnol terrestre en prairies. *Fourrages*, 220, 279-284.

¹² Sneddon LU. 2003. The evidence for pain in fish. Use of morphine as an anaesthetic. *Appl Anim Behav Sci.* 83(2):153–162. doi:10.1016/S0168-1591(03)00113-8.

¹³ Dunlop Rebecca, Sarah Millsopp, et Peter Laming, 2006 : « Avoidance Learning in Goldfish (*Carassius auratus*) and Trout (*Oncorhynchus mykiss*) and Implications for Pain Perception », *Applied Animal Behaviour Science* 97, n° 2-4 (mai 2006) : 255-71, <https://doi.org/10.1016/j.applanim.2005.06.018>

-
- ¹⁴ Beukema JJ. 1970b. Acquired hook-avoidance in the pike *Esox lucius* L. fished with artificial and natural baits. *J Fish Biol.* 2:155–160. doi:10.1111/j.1095-8649.1970.tb03268.x.
- ¹⁵ Gagliano M, V. Vyazovskiy, Alexander A. Borbély, Mavra Grimonprez & Martial Depczynski, 2016 : Learning by Association in Plants. *Sci. Rep.* 6, 38427; doi: 10.1038/srep38427 (2016).
- ¹⁶ Sneddon, L.U., Braithwaite, V.A. and Gentle, M.J. (2003b) Novel object test: examining nociception and fear in the rainbow trout. *Journal of Pain* 4, 431–440.
- ¹⁷ Paul J. Ashley et al., 2009 : « Effect of Noxious Stimulation upon Antipredator Responses and Dominance Status in Rainbow Trout », *Animal Behaviour* 77, n° 2 (février 2009) : 403-10, <https://doi.org/10.1016/j.anbehav.2008.10.015>
- ¹⁸ Broom, D. M. (2016). Fish brains and behaviour indicate capacity for feeling pain. *Animal Sentience* 3(4).
- ¹⁹ EFSA, 2009 : General approach to fish welfare and to the concept of sentience in fish. Scientific Opinion of the Panel on Animal Health and Welfare on a request from European Commission. *The EFSA Journal* (2009) 954, 1-27.
- ²⁰ Sneddon, L.U., Lopez-Luna J., Wolfenden D.C.C., Leach M.C., Valentim A.M., Steenbergen P.J., Bardine N., Currie A. D., Broom D. M. et Brown C., 2018 : Fish sentience denial. Muddying the waters. *Animal sentience*, 2018. 115. 11p.
- ²¹ Sneddon, L. (2011). Pain perception in fish. *Journal of Consciousness Studies*, 18(9-10), 209-229.
- ²² CNR BEA, 2024 : Synthèse bibliographique du CNR BEA sur la protection des poissons d'élevage en contexte d'abattage. 108p.
- ²³ AVMA, 2020 : AVMA Guidelines for the Euthanasia of Animals: 2020 Edition. 121p
- ²⁴ Sneddon, L.U., Braithwaite, V.A. and Gentle, M.J. (2003a) Do fishes have nociceptors? Evidence for the evolution of a vertebrate sensory system. *Proceedings of the Royal Society of London B Biological Sciences* 270, 1115–1121.
- ²⁵ L214 : Bilan moral et financier 2022, 90p.
- ²⁶ Browman, H. I., Cooke, S. J., Cowx, I. G., Derbyshire, S. W. G., Kasumyan, A., Key, B., Rose, J. D., Schwab, A., Skiftesvik, A. B., Stevens, E. D., Watson, C. A and Arlinghaus, R. Welfare of aquatic animals : where things are, where they are going, and what it means for research, aquaculture, recreational angling, and commercial fishing. – *ICES Journal of Marine Science*, 76: 82–92.
- ²⁷ INRAE : Brunet V., Kleiber A., Stomp M., 2024 : Bien être des poissons : de la recherche à la pratique en élevage. 20/06/2024, RDV COMPET'ences INRAE, 87 diap.
- ²⁸ M. Angeles Oviedo-Garcia, 2021 : Journal citation reports and the definition of a predatory journal: The case of the Multidisciplinary Digital Publishing Institute (MDPI). *Research Evaluation*, 30(3), 2021, 405–421 doi: 10.1093/reseval/rvab020

²⁹ Kasiouras, E.; Hubbard, P.C.; Gräns, A.; Sneddon, L.U. Putative Nociceptive Responses in a Decapod Crustacean: The Shore Crab (*Carcinus maenas*). *Biology* 2024, 13, 851. <https://doi.org/10.3390/biology13110851>

³⁰ L214 : Bilan moral et financier 2023, 92p.

³¹ FABRE, Agnès. 2021. « De la protection animale au bien-être animal : analyse historique et juridique de l'émergence du terme bien-être animal ». *Bulletin de l'Académie vétérinaire de France* 174. <https://doi.org/10.3406/bavf.2021.70942>.

³² Singer, P., 2020 : La théorie du tube de dentifrice. La méthode de l'homme qui a fait plier le FBI, L'OREAL et MCDONALD'S. 384p

³³ Bergou N, Hammoud R, Smythe M, Gibbons J, Davidson N, Tognin S, et al. (2022) The mental health benefits of visiting canals and rivers: An ecological momentary assessment study. *PLoS ONE* 17(8): e0271306. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0271306>

³⁴ Brown A., Djoharie N., Stolk P., 2012 : Fishing for answers. The final report of the social and community benefits of angling project. *Substance*, january 2012.

³⁵ Bouleau G., 2009 : La contribution des pêcheurs à la loi sur l'eau de 1964. *Économie rurale* 2009/1 n° 309, 9-21.

³⁶ Bouleau, G. (2016). Pourquoi chercher la petite bête ? Les enjeux politiques de l'indice biotique en France (1964-1969). *VertigO*, 16(2)

³⁷ Drobenko Bernard, 2015 : La loi sur l'eau de 1964, bilan et perspective. Ouvrage collectif, éditions Johannet, 208p.

³⁸ IFOP, 2021 : Les Français et la pêche au vif. Sondage pour PAZ, 13p.

³⁹ SDDL69, 2021 : Résultats des enquêtes pêcheurs. Rapport FDAAPMA69, 31p.

Sur les hameçons :

⁴⁰ Cooke, S. J., & Suski, C. D. (2004). Are circle hooks an effective tool for conserving marine and freshwater recreational catch-and-release fisheries? *Aquatic Conservation: Marine and Freshwater Ecosystems*, 14, 299–326. <https://doi.org/10.1002/aqc.614>

⁴¹ Micah J. Dean, William S. Hoffman, Benjamin I. Gahagan, Gary A. Nelson, Michael P. Armstrong, 2024 : Evaluating the conservation benefit of circle hooks for the Atlantic Striped Bass recreational fishery. *Marine and Coastal Fisheries: Dynamics, Management, and Ecosystem Science*. 2024;16:e10308

⁴² Pedergrana A, Cristiani E, Munro N, Valletta F, Sharon G (2021) : Early line and hook fishing at the Epipaleolithic site of Jordan River Dureijat (Northern Israel). *PLoS ONE* 16(10): e0257710. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0257710>

⁴³ Westerman, F. A. 1932. Experiments show insignificant loss of hook immature trout when they are returned to water. *Michigan Department of Conservation Monthly Bulletin*, 2(12): 1-6.

⁴⁴ Falk, M. R., D. V. Gillman, and L. W. Dahlke. 1974. Comparison of mortality between barbed and barbless hooked lake trout. *Canada Fisheries and Marine Service Technical Report CEN/T-74-1*.

-
- ⁴⁵ Schill D. J., Scarpella R. L., 1997. Barbed Hook Restrictions in Catch-and-Release Trout Fisheries: A Social Issue. *North American Journal of Fisheries Management* 17:873-881.
- ⁴⁶ DuBois, R. B., and Dubielzig, R. R. 2004. Effect of hook type on mortality, trauma, and capture efficiency of wild stream trout caught by angling with spinners. *North American Journal of Fisheries Management*, 24: 609–616
- ⁴⁷ DuBois, Robert B., Kuklinski K. E. : Effect of Hook Type on Mortality, Trauma, and Capture Efficiency of Wild, Stream-Resident Trout Caught by Active Baitfishing . *North American Journal of Fisheries Management* 24:617–623, 2004.
- ⁴⁸ DuBois, Robert B.; Pleski, Julie M. (2007). Hook Shedding and Mortality of Deeply Hooked Brook Trout Caught with Bait on Barbed and Barbless Hooks. *North American Journal of Fisheries Management*, 27(4), 1203–1207.
- ⁴⁹ Bartholomew A. & Bohnsack J. A., 2005 : A review of catch-and-release angling mortality with implications for no-take reserves. *Reviews in Fish Biology and Fisheries* (2005) 15: 129–154.
- ⁵⁰ Alos, J., Palmer, M., Grau, A. M., and Deudero, S., 2008. Effects of hook size and barbless hooks on hooking injury, catch per unit effort, and fish size in a mixed-species recreational fishery in the western Mediterranean Sea. – *ICES Journal of Marine Science*, 65.
- ⁵¹ Brownscombe, J.W., et al., Best practices for catch-and-release recreational fisheries – angling tools and tactics. *Fish. Res.* (2016), <http://dx.doi.org/10.1016/j.fishres.2016.04.018>
- ⁵² Taylor, Matthew J.; White, Karl R. (1992). A Meta-Analysis of Hooking Mortality of Nonanadromous Trout. *North American Journal of Fisheries Management*, 12(4), 760–767.
- ⁵³ Turek, Stephen M.; Brett, Michael T. (1997). Comment: Trout Mortality from Baited Barbed and Barbless hooks. *North American Journal of Fisheries Management*, 17(3), 807–807. doi:10.1577/1548-8675-17.3.807
- ⁵⁴ Baran, P., 2023 : la science de l'ardillon. <https://www.truites-et-cie.fr/article/environnement-gestion/leurre-mouche-toc/la-science-de-ardillon>
- ⁵⁵ Huehn, D. et Arlinghaus, R., 2011 : Determinants of hooking mortality in freshwater recreational fisheries: a quantitative meta-analysis. *American Fisheries Society Symposium* 75 :141-170,2011.
- ⁵⁶ Meka J. M., 2004 : The Influence of Hook Type, Angler Experience, and Fish Size on Injury Rates and the Duration of Capture in an Alaskan Catch-and-Release Rainbow Trout Fishery. *North American Journal of Fisheries Management* 24:1309–1321, 2004.
- ⁵⁷ Schaeffer J. S. Hoffman E. M., Performance of barbed and barbless hooks in a marine recreational fishery, *North American Journal of Fisheries Management*, 2002, vol. 22 (pg. 229-235).
- ⁵⁸ Baran P., Delacoste M., Lascaux J-M., Segura G., 1995 : La compétition interspécifique entre la truite commune (*Salmo trutta* L.) et la truite arc-en-ciel (*Oncorhynchus Mykiss* Walbaum) : influence sur les modèles d'habitat. Article in *Bulletin Français de la Pêche et de la Pisciculture* · April 1995

⁵⁹ Frutsaert, Gary. *Effets de la prédation de la truite arc-en-ciel déversée pour la pêche de loisir sur la faune aquatique d'un ruisseau ardennais*. Faculté des bioingénieurs, Université catholique de Louvain, 2019. Prom. : Rollin, Xavier.

⁶⁰ Roussel, J.M., Nevoux, M., Marie, A., Raitif, J, Baglinière, J.L. (2022). TAC-Réunion : fonctionnement des populations de Truite Arc-en-Ciel *Oncorhynchus mykiss* et impacts sur les écosystèmes de l'île de La Réunion. Rapport final d'étude, DECOD, INRAE, OFB, 44 p.

⁶¹ CSP, Collection Mise au point, gestion piscicole : intervention sur les populations de poissons, repeuplement des cours d'eau salmonicoles, 256p.

⁶² Blanchet S, Loot G, Grenouillet G, Brosse S. Competitive interactions between native and exotic salmonids: a combined field and laboratory demonstration. *Ecology of Freshwater Fish* 2007; 16: 133–143.

Sur le Catch and Release / No kill / Evolution induite par la pêche (FIE) :

⁶³ Nervurax Fishing, 2021 : De la poêle au réservoir, que penser de la truite arc-en-ciel ? article web, Truites et Cie, 21/06/2021.

<https://www.truites-et-cie.fr/article/environnement-gestion/leurre-mouche-toc/de-la-poele-au-reservoir-que-penser-de-la-truite>

⁶⁴ Arlinghaus, R., Cooke S. J., Lyman J., Policansky D., Schwab A., Suski C., Sutton S. G., and Thorstad E. B, 2007 : Understanding the complexity of catch-and-release in recreational fishing: an integrative synthesis of global knowledge from historical, ethical, social, and biological perspectives. *Reviews in Fisheries Science*, 15:75–167, 2007.

⁶⁵ Arlinghaus R., 2008 : Size Selectivity, Injury, Handling Time, and Determinants of Initial Hooking Mortality in Recreational Angling for Northern Pike: the Influence of Type and Size of Bait. *North American Journal of Fisheries Management* 28:123–134, 2008.

⁶⁶ Casselman, S. J. 2005. Catch-and-release angling: a review with guidelines for proper fish handling practices. Fish & Wildlife Branch. Ontario Ministry of Natural Resources. Peterborough, Ontario. 26 p.

⁶⁷ Wild Trout III, 1984 : Proceedings of the symposium, Yellowstone National Park, september 24, 25 1984. The University of Michigan Libraries.

⁶⁸ Pierce Rodney B. 2010 : Long-term evaluations of northern pike experimental regulations in minnesota lakes. Minnesota Department of Natural Resources. Investigational Report 556. February 2010

⁶⁹ Arlinghaus R, Matsumura S., Dieckmann U., 2010 : The conservation and fishery benefits of protecting large pike (*Esox lucius* L.) by harvest regulations in recreational fishing. *Biological conservation* 143 (2010) 1444-1459. DuBois, R.B., T.L. Margenau, R.S. Stewart, P.K. Cunningham and P.W. Rasmussen. 1994. Hooking mortality of northern pike angled through ice. *North American Journal of Fisheries Management* 14: 769-775.

⁷⁰ Guillerault N., 2024 : Evaluation de la mise en place de fenêtres de capture pour le brochet (*Esox lucius*) sur le territoire du bassin Adour-Garonne. Rapport pour l'UFBAG, 103p.

-
- ⁷¹ Gwinn, D. C., Allen, M. S., Johnston, F. D., Brown, P., Todd, C. R., & Arlinghaus, R. (2015). Rethinking length-based fisheries regulations: The value of protecting old and large fish with harvest slot. *Fish and Fisheries*, 16, 259–281
- ⁷² Venturelli et al, 2010 : Maternal influences on population dynamics: evidence from an exploited freshwater fish. *Ecology*, 91(7), 2010, pp. 2003–2012.
- ⁷³ Elliott, J-M., 1994 : *Quantitative Ecology and the Brown Trout*. Oxford University Press, 286p.
- ⁷⁴ Jørgensen, C., Enberg, K., Dunlop, E. S., Arlinghaus, R., Boukal, D. S., Brander, K., ... Rijnsdorp, A. D. (2007). Ecology: Managing evolving fish stocks. *Science*, 318, 1247–1248. <https://doi.org/10.1126/science.1148089>.
- ⁷⁵ De Roos A., Boukal D. et Persson L., 2006 : Evolutionary regime shifts in age and size at maturation of exploited fish stocks. *Proceedings of the Royal Society B* 273, 1873-1880.
- ⁷⁶ Edeline E. et al, 2007 : Trait changes in a harvested population are driven by a dynamic tug-of-war between natural and harvest selection. *Proceedings of the National Academy of Sciences*, vol 104, 15799-15804.
- ⁷⁷ Uusi-Heikkilä et al, 2015 : The evolutionary legacy of size-selective harvesting extends from genes to populations. *Evolutionary Applications*, 24p, avril 2015.
- ⁷⁸ Ayllon et al, 2018 : Eco-evolutionary responses to recreational fishing under different harvest regulations. *Ecology and Evolution*. 2018;8:9600–9613.
- ⁷⁹ Tiainen J., Olin M., Lehtonen H., Nyberg K., Ruuhijärvi J., 2017 : The capability of harvestable slot length limit regulation in conserving large and old northern pike (*Esox lucius*). *Boreal environment research* 22 : 169-186.
- ⁸⁰ Ahrens R. N. M, Allen M., S., Walters C., Arlinghaus R., 2020 : Saving large fish through harvest slots outperforms the classical minimum-length limit when the aim is to achieve multiple harvest and catch-related fisheries objectives. *Fish and Fisheries*, 21, 483–510.
- ⁸¹ Elliott JK, Mariscal RN. Acclimation or innate protection of anemonefishes from sea anemones? *Copeia*. 1997;1997(2):284-9
- ⁸² Natacha Roux, Clement Delannoy, Shin-Yi Yu, Saori Miura, Lilian Carlu, Laurence Besseau, Takahiro Nakagawa, Chihiro Sato, Ken Kitajima, Yann Guerardel and Vincent Laudet, 2025 : Anemonefish use sialic acid metabolism as Trojan horse to avoid giant sea anemone stinging. *BMC Biology* (2025) 23:39 <https://doi.org/10.1186/s12915-025-02144-8>
- ⁸³ Mediapart, 2020 : Des millions de poissons pris au piège des centrales nucléaires en France. Article de Jade Lindgaard publié le dimanche 2 août 2020.